

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un peuple - Un but - Une foi

-----  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----  
**DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA STATISTIQUE**

-----  
**Elaboration du Document de Stratégie  
de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**

**Comité Technique**

**ELABORATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA  
PAUVRETE**

**( D S R P )**

**CONSULTATIONS REGIONALES**

**Document de travail N° 1**

**DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE  
AU SENEGAL**

# SOMMAIRE

I. DIMENSIONS DE LA PAUVRETE .....	4
1.1. Les définitions de la pauvreté .....	4
1.2. La mesure de la pauvreté .....	4
1.3. Les caractéristiques de la pauvreté au Sénégal .....	5
II. DETERMINANTS DE LA PAUVRETE : (ABSENCES/INSUFFISANCE DE REVENUS ET D'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE )/ MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE .....	11
2.1. Environnement Économique / Insuffisance de revenus .....	11
2.2. Éducation et Pauvreté .....	15
2.3. Santé et pauvreté .....	24
2.4. Accès à l'eau potable .....	32
2.5. Cadre de vie .....	35
2.6. Manifestations de la pauvreté .....	37
III. OBSTACLES MACROECONOMIQUES DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE .....	41
CONCLUSION .....	45

## INTRODUCTION ET CONTEXTE

Au Sénégal, la mise en oeuvre des politiques de stabilisation depuis la fin des années 70, suivies des premiers programmes d'ajustement structurel au début des années 90 a certes contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deçà des espérances pendant toute cette période. De manière générale, la période a été marquée, au plan macroéconomique, par un net ralentissement de la croissance économique en termes réels, voire même une contraction en 1993, entraînant la mise en place d'un " Plan d'urgence ".

A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec une croissance économique positive en termes réels, de 2,9% en 1994 et de plus de 5% en moyenne entre 1995 et 2000. Ces résultats ont été réalisés dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants et de maîtrise de l'inflation ramenée à un seuil bas synonyme de stabilité des prix.

Cependant, ces performances économiques enregistrées n'ont pas contribué autant qu'on l'espérait à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. En effet, le Sénégal n'a pas encore réussi l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation se situe à environ 70 %, tandis que le taux global est estimé à 32 % ; l'analphabétisme touche environ la moitié de la population. Quant aux indicateurs de santé, ils sont encore en deçà des normes de l'OMS, même si le Sénégal est cité comme pays référence en Afrique en termes de lutte contre le VIH/SIDA. Malgré les résultats positifs obtenus, le système de santé fait face à de graves problèmes. La recrudescence des endémies locales, la malnutrition touche de plus en plus les populations notamment les plus vulnérables (les femmes, les enfants et les ménages sans revenus).

Les conditions d'hygiène individuelle et collective et d'assainissement précaire du milieu et les carences alimentaires sont responsables de la dégradation de l'état de santé des populations. La situation de la femme sénégalaise en matière d'éducation et de formation est préoccupante avec un fort taux d'analphabétisme. Plus de 66 % d'entre elles âgées de 15 à 49 ans sont analphabètes, 20,9% ont le niveau primaire et 12,5% seulement accèdent au niveau secondaire. En matière de distribution de

l'eau potable, l'objectif visé par le Sénégal est d'atteindre les normes de l'OMS établies à 35 litres par habitant et par jour. Aujourd'hui, avec 28 litres/hbt/jour, le Sénégal est loin de ces normes. Sur la base d'une consommation de 2400 calories par personne et par jour, la première enquête budget consommation (ESAM) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté en 1994 à 58% (65,3% pour les individus).

Au total, le retour d'une croissance peu diffuse n'a pas suffi à garantir la réduction de la pauvreté. La faiblesse de l'investissement, l'atonie de l'agriculture et de l'industrie expliquent le contenu modeste en emplois de la croissance économique et sa faible propagation vers les populations les plus pauvres. Malgré le rôle qu'il joue en termes d'emplois, le secteur primaire contribue (18,5% en 2000) très modestement au PIB à cause des rendements agricoles encore faibles et tributaires des aléas climatiques et notamment de la faiblesse de la productivité globale des facteurs (PGF). Par ailleurs, la production agricole ne couvre que 52% des besoins alimentaires de base. Les investissements dans le secteur agricole restent encore concentrés dans les zones où prédominent les cultures irriguées alors que la pauvreté est plus marquée dans les zones où les cultures sont pluviales. L'insuffisance et la qualité des infrastructures routières et portuaires grèvent les coûts des transports et ne favorisent pas l'intégration des marchés, aussi bien sur le plan interne que régional.

Ainsi, dans les réformes postérieures à la dévaluation, la pauvreté a fait l'objet d'une préoccupation centrale du Gouvernement compte tenu de son ampleur et de son extension. Plusieurs actions ont été amorcées à travers la mise en œuvre de divers programmes sectoriels articulés autour des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté. Ainsi, en plus des programmes sectoriels sur la santé, l'éducation, les infrastructures de base etc., un Plan de Lutte contre la Pauvreté (PLP) en cours d'exécution a été formulé en 1997.

Malgré tous ces efforts déployés pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, la structure des dépenses publiques montre que le Sénégal est encore loin des objectifs de l'initiative 20/20 auxquels il s'est engagé. Le poids de la dette constitue un handicap majeur à une allocation efficiente des ressources publiques en faveur des secteurs sociaux et conduit à la réduction des capacités de redistribution de l'Etat et au ralentissement du développement des infrastructures sociales. Pour atteindre l'objectif de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, le Gouvernement devra mettre en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses

performances socio-économiques afin d'inscrire le pays dans un sentier de développement humain durable.

Conscient de cette situation, le Sénégal s'est résolu à mettre en œuvre un Cadre de Stratégie globale de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) orienté vers une croissance redistributrice et la satisfaction des besoins de base.

Les grandes lignes de la stratégie tracée à cet égard mettent en exergue la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et les partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers un renforcement du lien entre la réduction de la pauvreté et la programmation macroéconomique. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés à laquelle le Sénégal est éligible s'inscrit dans ce cadre.

Le but visé par le CSLP est de saisir la réalité de la pauvreté sous toutes ses formes pour définir les objectifs et les domaines d'intervention en mettant l'accent sur les résultats qui guident l'intervention publique, en encourageant la participation de tous les acteurs dans un cadre macro-économique cohérent devant promouvoir une croissance de qualité.

Le CSLP constitue le cadre de référence du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de formulation de politique économique pour la croissance. Il s'appuiera sur les programmes existants et mettra l'accent sur les résultats: choix d'objectifs pertinents et mesurables, directement liés à la réduction de la pauvreté. Le CSLP sera (i) un outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs; (ii) un instrument de mobilisation de ressources et de recentrage des actions de développement de l'Etat autour d'objectifs clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact; (iii) un cadre pour un développement communautaire efficace .

Le Document de Stratégie sera élaboré selon un processus participatif large qui prendra en compte l'ensemble des partenaires et la société civile. Après avoir défini le concept de pauvreté pour mieux cerner ses contours, l'on s'attachera dans la première partie à mesurer son ampleur, connaître sa distribution et ses caractéristiques au Sénégal, circonscrire ses déterminants et ses manifestations, avant d'identifier les obstacles structurels à une réduction efficiente de la pauvreté. Ensuite les objectifs et les stratégies à mettre en œuvre afin de la réduire suivant une programmation arrêtée de façon consensuelle seront présentées aussi qu'un plan d'action réaliste, le rôle des différents acteurs pour sa mise en œuvre de cette stratégie et les coûts financiers.

## **I. DIMENSIONS DE LA PAUVRETE**

Il s'agira de présenter les caractéristiques de la pauvreté au Sénégal et de mettre en exergue les facteurs liés au revenu et à l'accès aux services sociaux de base qui contribuent à son exacerbation. Les obstacles à la réduction de la pauvreté seront ensuite analysés.

### **1.1. Les définitions de la pauvreté**

**La pauvreté est un phénomène multidimensionnel.** Et cela se traduit par l'existence de plusieurs approches qui se fondent chacune, sur des définitions différentes. Aussi distingue-t-on les approches fondées sur le bien-être, les besoins de base et les capacités.

Les développements qui suivent portent sur les déterminants de la pauvreté. L'attention est portée sur les facteurs liés au revenu, à l'accès aux services sociaux de base et en conséquence aux capacités qui contribuent à l'exacerbation de la pauvreté.

### **1.2. La mesure de la pauvreté**

La mesure de pauvreté n'est pas un problème facile car elle nécessite la résolution de deux questions fondamentales que sont l'identification des pauvres et la construction d'indicateurs de pauvreté sur la base des informations disponibles. Deux approches sont généralement utilisées : l'approche dite objective et celle dite subjective.

**L'approche dite objective** s'appuie sur une information quantitative avec un indicateur monétaire ou non monétaire.

On trace à cet égard une ligne de pauvreté qui est définie avec le seuil de l'indicateur de niveau de vie choisi en deçà duquel le ménage (ou l'individu) est considéré comme pauvre. Le mode de fixation de ce seuil détermine si la pauvreté est absolue ou relative. Le premier seuil de pauvreté absolue correspond au montant des ressources nécessaires pour satisfaire le minimum vital équivalent aux besoins nutritionnels en calories par jour.

Cette approche est généralisée en élargissant les concepts de besoins nécessaires pour disposer de conditions de vie " normales ". On spécifie ainsi des minima pour chacune des dimensions retenues (éducation, santé, transport, logement, etc....).

Le seuil relatif est déduit des caractéristiques statistiques de la distribution de la variable retenue comme indicateur de niveau de vie.

**L'approche subjective** est basée sur la perception des populations de leur condition d'existence. Elle consiste à se référer aux gens eux-mêmes qui peuvent s'autodésigner pauvres ou non pauvres. On donne au chef ou à la personne de référence la possibilité d'évaluer la situation matérielle ou budgétaire de son ménage.

### **1.3. Les caractéristiques de la pauvreté au Sénégal**

**La prévalence de la pauvreté est très élevée au Sénégal.** En 1994, la première enquête budget-consommation (ESAM) a permis d'évaluer la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2400 calories par personne et par jour) à 65,3%. Par contre le pourcentage des ménages pauvres est de l'ordre de 58%. Plus récemment, en 1996, la pauvreté (seuil de 2 \$ par personne et par jour), évaluée à partir de l'enquête sur les dépenses des ménages de Dakar, s'élevait à 50,7 %, soit un habitant sur deux dans cette zone où la pauvreté est la plus faible du Sénégal. La pauvreté s'avère ainsi d'un niveau très élevé au Sénégal.

**Le Sénégal, un des 20 pays les pauvres du monde.** Le rapport du PNUD de 2000 sur le développement humain classait le Sénégal, à partir des données de 1998, au 154<sup>ème</sup> rang sur 174 pays ; avec un indice développement humain (IDH) de 41,6%. La pauvreté est devenue au Sénégal un phénomène d'une grande ampleur qui reflète les effets conjugués d'une croissance économique relativement faible au regard de l'évolution démographique et de surcroît erratique, mais l'accroissement des inégalités et de certains mécanismes qui ont concouru à son aggravation.

## Encadré 1

### Les indicateurs pauvreté

La définition et la fixation du seuil constituent la phase d'identification des pauvres. Suit immédiatement celle de l'agrégation qui consiste à calculer des indicateurs qui traduisent la dimension du phénomène. Plusieurs indices ont été définis par différents auteurs. On utilise fréquemment les trois premiers indices de Foster-Green-Thorbecke (FGT). Sen a également proposé un indice.

### Les indices de FGT

Les trois premiers indices FGT sont déduits de la formule générale :

$$P_{\alpha} = (1/N) \sum_{i=1}^n (z - y_i / z)^{\alpha}$$

où  $z$  = seuil de pauvreté

$y_i$  = la variable niveau de vie

$N$  = nombre de ménages (ou d'individus)

$n$  = nombre de pauvres  $i=1,2,3,\dots,n$

$\alpha$  = coefficient d'aversion pour la pauvreté

Pour  $\alpha = 0$ , on a le premier indice  $P_0 = n / N$  qui donne la proportion de pauvres dans la population (ménages ou individus). On l'appelle le taux ou l'incidence de pauvreté. Il ne renseigne pas sur l'acuité ou la profondeur de la pauvreté et ne rend donc pas compte d'une aggravation ou d'une amélioration des conditions de vie de la population déjà pauvre.

Pour  $\alpha = 1$ , on obtient  $P_1 = (1/N) \sum_{i=1}^n (z - y_i / z)$ .  $P_1$  représente la distance moyenne qui sépare un pauvre du seuil de pauvreté. C'est la profondeur de la pauvreté, elle est donc en mesure de donner l'aggravation des conditions de vie de la population pauvre.

Pour  $\alpha = 2$ ,  $P_2 = (1/N) \sum_{i=1}^n (z - y_i / z)^2$ . C'est une moyenne pondérée du carré des distances par rapport au seuil de pauvreté. Les pondérations correspondent aux différentes distances de chaque pauvre. Ces pondérations s'accroissent donc en fonction de la pauvreté de chaque ménage (ou individu). Il est donc sensible aux inégalités entre les pauvres.

Une propriété intéressante de ces indices est qu'ils sont additivement décomposables, ce qui offre la possibilité de les obtenir pour des groupes homogènes de la population (âge, sexe, groupes socio-économiques, etc.).

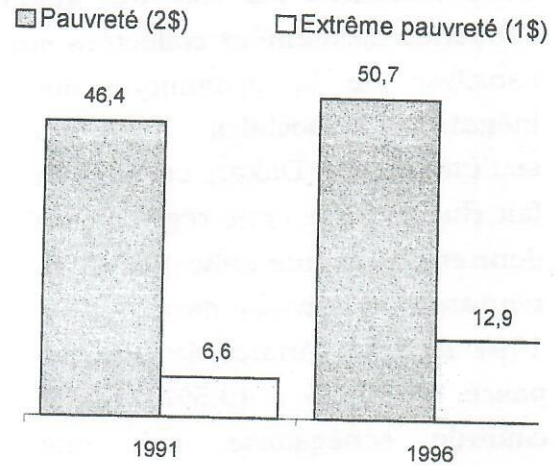
### L'indice de SEN

Sen propose l'indicateur  $S = P_0[P_1 + (1 - P_1) * G_p]$  qui dans la forme exprimée à partir des indices FGT et le coefficient de GINI  $G_p$  calculé dans la population des pauvres.  $S$  est donc fonction de la profondeur et de l'indice de pauvreté corrigé par l'indice de GINI. Son utilisation n'est pas fréquente car son interprétation n'est pas aisée.



**La pauvreté s'est accrue de 1991 à 1996 au Sénégal.** Une étude réalisée sur les données des trois enquêtes sur les dépenses des ménages à Dakar montre que la pauvreté (évaluée à partir du seuil de 2\$ / jour) a augmenté entre 1991 et 1996 dans la capitale sénégalaise ; l'incidence y est passée de 46,4% à 50,7%. Cette dégradation des conditions de vie est encore plus nette au niveau de la pauvreté dite extrême qui est passée de 6,6% à 12,9%.

Figure 1 : La Pauvreté à Dakar 1991-1996 (en pourcentage de la population)



**Les inégalités de consommation sont élevées.** En 1994, l'indice de Gini (calculé à partir des dépenses de consommation par tête) s'élève à 41 % au niveau national. On constate aussi que les 20 % les plus riches concentrent 46,6% de la consommation nationale pendant que les 20% les plus pauvres n'en consomment que 6,9% soit 7 fois moins.

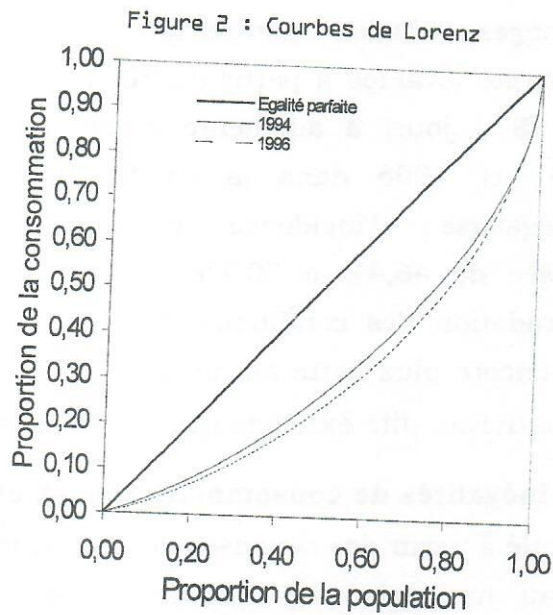
Tableau 1 : Distribution de la consommation par tête par quintile et selon le milieu de résidence (en pourcentage de la consommation totale).

MILIEU	Plus pauvre quintile	2 <sup>ème</sup> quintile	3 <sup>ème</sup> quintile	4 <sup>ème</sup> quintile	Plus riche quintile	Plus riche quintile / Plus pauvre quintile
Dakar	8,2	11,6	15,4	20,3	44,5	5,5
Autres villes	9,0	12,5	15,8	20,5	42,2	4,7
Milieu rural	8,7	13,3	16,9	22,1	39,0	4,5
Sénégal	6,9	11,0	14,9	20,7	46,6	6,8

Source : ESAM 1994/95

**S'agissant en particulier de la région de Dakar, les inégalités de consommation par tête ont augmenté de 1994 à 1996 à Dakar.** En l'absence de données collectées sur l'ensemble du territoire après 1994, l'analyse de la dynamique des inégalités sociales portera

seulement sur Dakar, ce qui, du fait du poids de cette région, peut donner une bonne indication de la tendance au niveau national. De 1994 à 1996, l'indice de Gini est passé de 36,3% à 40,5% dans la capitale sénégalaise, soit une augmentation de 4 points de pourcentage. Les courbes de Lorenz correspondant à ces deux années montrent une légère augmentation des inégalités dans la consommation des individus au

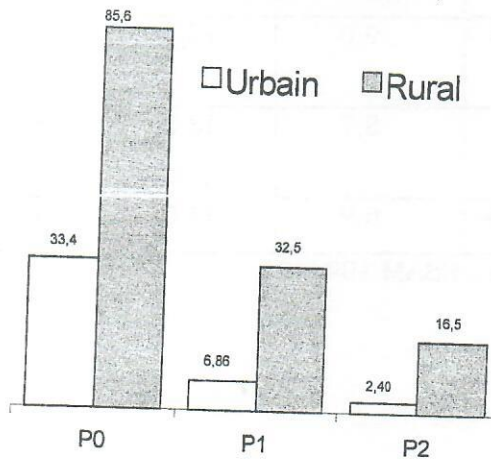


cours de cette période de deux ans ; la courbe de 1994 étant plus proche de la diagonale (qui représente l'égalité parfaite) que celle de 1996. Durant cette même période la pauvreté (au seuil de 2\$) aurait baissé à Dakar, l'incidence y est passée de 57,8% à 50,7%, soit 7 points de pourcentage. Quant à l'extrême pauvreté (au seuil de 1\$) elle ne baisse que de un point de pourcentage.

**La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales.**

Au Sénégal, la pauvreté est très inégalement répartie selon le milieu de résidence. En 1994, la zone rurale (où vivent près de 60% de la population sénégalaise) regroupe 80% des pauvres. Sur cinq pauvres sénégalais, quatre vivent dans le monde rural. Pendant ce temps, Dakar et les autres villes contribuent respectivement pour 7,5% et 12,4% à la pauvreté. Celle-ci est également plus prononcée dans le milieu rural où l'indice numérique est de 85,6% (contre 33,4% dans le milieu urbain) en 1994. Cette

Figure 3 : Disparités Urbain / Rural en 1994 (en % de la population de la zone)



caractéristique rurale de la pauvreté est aussi confirmée par les indicateurs de profondeur et de sévérité qui y sont respectivement de

32,5% (contre 6,9% dans le milieu urbain) et de 16,5% (contre 2,4% dans le milieu urbain). Il faut noter qu'en milieu rural, la pauvreté diminue avec la présence d'une organisation communautaire de base.

**La pauvreté est plus prononcée dans les régions à agriculture peu diversifiée et moins touchées par l'émigration.** Il existe des disparités entre les régions face à la pauvreté. En 1991, les données de l'enquête sur les priorités révélaient que la zone comprenant les régions de Kolda, Fatick et Kaolack concentrait 41% des pauvres. Ceci sera à nouveau observé en 1994 où la prévalence de la pauvreté dans cette zone est de 83% (contre 65,3% au niveau national). Cette zone est la plus importante en terme de production sur le plan agricole, mais les activités y sont moins diversifiées ; en particulier, l'agriculture de saison sèche y est peu pratiquée. On observe par ailleurs que ces régions les plus pauvres sont les moins touchées par l'émigration extérieure et reçoivent moins de transferts. A l'inverse, les trois régions qui en reçoivent le plus (Régions de Dakar, Louga et Saint-Louis) sont les moins pauvres.

**La pauvreté est plus répandue parmi les ménages de travailleurs indépendants du secteur agricole.** C'est dans le groupe socio-économique des travailleurs indépendants du secteur agricole (y compris l'élevage et la forêt) que le taux de pauvreté des ménages est le plus élevé ; il y est de 81% contre 58% au niveau national en 1994. Même s'il ne constitue que 40% des ménages du Sénégal, ce groupe socio-économique d'indépendants agricoles compte à lui seul plus de 55% des ménages pauvres. Ce groupe est presque entièrement rural. Il est caractérisé par le sous-emploi ; la période des cultures ne dure que quatre à cinq mois dans l'année. En-dehors de ce groupe, la prévalence de la pauvreté est plus importante dans le groupe des chômeurs (61%) et dans celui des indépendants non-agricoles (46,5%). Ces deux groupes socio-économiques vivent le plus souvent dans les villes.

**Le niveau d'instruction est très faible parmi les chefs de ménages pauvres et dans tout le milieu rural.** En effet, en 1994, le taux de pauvreté des ménages était de 67% parmi les ménages dont le chef est sans instruction, 43% chez ceux qui ont arrêté l'enseignement au niveau primaire et 14% chez ceux ayant atteint le niveau secondaire. Au Sénégal, la pauvreté recule donc à grand pas devant l'avancée du niveau d'instruction. La proportion de ménages pauvres baisse fortement en passant du niveau "aucune instruction" à celui du primaire. L'effet de l'instruction sur la pauvreté est encore plus marqué dans le groupe de ménages dont le chef a atteint le niveau secondaire. L'instruction étant très faible dans le milieu rural, 98% des chefs de ménage n'en ont jamais

bénéficié. Cette forte corrélation entre la pauvreté et l'instruction permet d'affirmer que la généralisation de l'enseignement et la limitation des déperditions scolaires dans le primaire sont d'importants moyens de réduction de la pauvreté.

**La prévalence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage.** La taille moyenne des ménages des 20 % les plus pauvres est de plus de 12 personnes alors que parmi les 20 % les plus riches, elle est de 7. L'incidence de pauvreté passe de 28,1% avec les ménages de moins de 4 personnes, à 57,5% chez les ménages de 5 à 9 personnes. Ces derniers ont une probabilité deux fois plus élevée de tomber dans la pauvreté que les premiers.

**Le cadre de vie des ménages pauvres est alarmant.** En 1994, seuls 28,1% des ménages sénégalais utilisaient l'électricité. Parmi les ménages pauvres, 8,5 % l'utilisaient alors que ce taux est de 55% parmi les non-pauvres. Le pourcentage de ménages pauvres s'éclairant avec la lampe tempête et la lampe à pétrole était respectivement 45% et 34%. Pour leur cuisine, 21% des ménages sénégalais utilisent le gaz comme combustible tandis que 77% parmi eux préparent avec le bois de chauffe ou le charbon de bois. Parmi les ménages pauvres, ces proportions sont respectivement de 5,7% et 92%. Concernant les toilettes, 41% des ménages pauvres n'en ont pas contre 14% parmi les non-pauvres.

**Les ménages dirigés par des hommes comptent relativement plus de pauvres que ceux dirigés par des femmes.** Alors que 61% des ménages dirigés par des hommes vivent en dessous du seuil de pauvreté, seuls 45% des ménages dirigés par des femmes sont concernés par ce phénomène.

**La pauvreté est nettement plus prononcée chez les ménages polygames.** C'est parmi ces ménages que l'on retrouve la plus grande incidence (80%) de la pauvreté en 1994. Quatre ménages polygames sur cinq sont pauvres. Même si les ménages polygames ne constituent que 22% de l'ensemble des ménages, les pauvres de ce groupe parmi eux représentent jusqu'à 30% de l'ensemble des ménages pauvres. Les ménages monogames ont quant à eux un taux de pauvreté (55%) sensiblement moins élevé.

## **II. DETERMINANTS DE LA PAUVRETE : (absences/insuffisance de revenus et d'accès aux services sociaux de base )/ Manifestations de la pauvreté**

### **2.1. Environnement Économique / Insuffisance de revenus**

A la faveur des mesures et politiques aussi bien structurelles que sectorielles entreprises par les autorités sénégalaises, l'économie enregistre depuis 1995 une croissance en moyenne annuelle de 5 % de son Produit Intérieur Brut (PIB) en termes réels, soit près de 2% au-dessus du croît démographique. Toutefois, la demande sociale, devenue pressante du fait notamment d'une urbanisation galopante, n'a pas encore trouvé une réponse appropriée. La pauvreté touche une bonne frange de la population : 58% des ménages et 65,3% de la population selon l'ESAM (1994). Aussi, importe t-il d'identifier les facteurs structurels liés à l'environnement économique qui ont concouru à la paupérisation des populations.

**L'insuffisance de l'accroissement moyen annuel de l'économie depuis 1960, d'environ 2,7%**, soit un niveau inférieur au taux de croît démographique, ne permet guère une amélioration des revenus réels et de l'emploi. Par ailleurs la croissance, jusque là enclenchée, n'a guère bénéficié aux pauvres. Elle n'a pas amélioré les potentialités et les opportunités des populations pauvres pour leur permettre de se prendre en charge.

**La croissance réalisée n'est pas encore de qualité.** Elle est restée irrégulière et très fragile. On a noté une variabilité de près de 1,6 pour une croissance moyenne de 2,7%. Cette croissance est aussi largement tirée par les sous secteurs pas tellement pourvoyeurs d'emplois (huileries, usines de traitement de produits halieutiques, phosphates, le ciment, le tourisme et la télécommunication). La fragilité découle de la faible productivité de l'agriculture, de la compétitivité insuffisante des secteurs d'offre et de leur vulnérabilité aux chocs exogènes (sécheresses, fluctuations des cours des matières premières). La situation du secteur primaire, restée précaire combinée à une atonie du secteur secondaire, insuffisamment compétitif, n'a pas été favorable à la création d'emplois et l'amélioration de la distribution des revenus, ce qui a largement contribué à la dégradation continue des conditions de vie des ménages. Par ailleurs, la faiblesse et la diversification encore insuffisante des exportations en termes de produits (3 produits font près de 60% du total) inhibent pour beaucoup le potentiel de croissance.

**L'agriculture ne représente que 10% à la formation du Produit intérieur brut.** La non maîtrise de l'eau, mais aussi l'insuffisance dans la diversification des produits et le caractère rudimentaire de l'outil de production inhibent toute possibilité d'amélioration de la productivité et de réduction significative de la pauvreté auxquelles les populations rurales particulièrement sont sujettes. Par ailleurs, ces contraintes, combinées au niveau peu incitatif des prix au producteur des produits agricoles n'ont pas encouragé la production et freiné les flux d'exode vers les villes, accentuant du coup la pauvreté.

L'existence de problèmes fonciers notamment la loi sur le domaine national, le système de cession des terres, le coût élevé des aménagements fonciers, etc. ne militent guère en faveur d'une politique de modernisation et de diversification en vue d'une amélioration de la productivité du sous secteur agricole et son développement durable permettant une réduction de la pauvreté rurale.

**La croissance de l'Élevage est faible.** Le sous secteur de l'élevage réalise en moyenne annuelle un taux de croissance de 3% en termes réels, un peu au dessus du croît démographique. Ce sous secteur est également influencé par les résultats de la campagne agricole. Le sous secteur subit l'instabilité de la politique foncière et la mauvaise gestion du milieu naturel qui fragilisent le pâturage.

**Les Industries existantes ne permettent pas la pénétration de nouveaux marchés.** Avant le changement de parité de 1994, le taux de croissance du secteur secondaire a connu des fluctuations erratiques principalement induites par les contre performances des industries extractives et des Huileries (des baisses en moyenne annuelle respectives de 5,9% et 7,6%). A la faveur des mesures prises, l'activité s'est par la suite, quelque peu redressée. Si le secteur est resté caractérisé, après l'ajustement monétaire, par l'existence de potentialités nouvelles et d'un climat favorable au marché, les possibilités de diversification sont demeurées inexploitées. Les industries existantes ne sont pas assises sur des produits à demande croissante et incorporant plus de savoir-faire pour permettre la pénétration de nouveaux marchés. En outre, la faible maîtrise des coûts de production des industries, le problème de financement, les problèmes liés à la fourniture en quantité et en qualité des facteurs de production, la faible capacité managériale des chefs d'entreprise, les lourdeurs de l'environnement réglementaire, judiciaire sont autant de contraintes qui freinent un développement du secteur industriel compatible avec la dynamique de réduction de la pauvreté.

## Encadré 2

Sénégal : Élasticité des indices décomposables de pauvreté par rapport au seuil de pauvreté et à l'indice de Gini et aux taux marginaux de substitution

Indices de pauvreté	Seuil de pauvreté $z = 143.080\text{FCFA/an/équivalent adulte}$ $i = \text{revenu moyen} = 204.118,10\text{FCFA/an/équivalent adulte}$	Mesure de la pauvreté	Elasticité /revenu moyen par équivalent adulte	Elasticités/ indice de Gini	Taux marginaux de substitution
P0	0,5785		-0,89 <sup>1</sup>	1,02 <sup>1</sup>	1,14
P1	0,2160		-1,68	2,54	1,51
P2	0,1051		-2,11	4,37	2,07

P0, P1 et P2 sont les indices de Foster, Greem et Torbecke de mesure respectivement de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus, trois conclusions majeures :

- i) Sous l'hypothèse que l'inégalité de revenu n'augmente pas, une hausse de 1% du PIB par tête entraîne une baisse de l'incidence de la pauvreté de 0,9%, alors que la profondeur et la sévérité diminuent plus fortement, respectivement de 1,7% et 2,1%.
- ii) Dans le cas où une augmentation de l'inégalité des revenus est observée au cours de la période d'expansion, la pauvreté s'aggravera. En effet, une augmentation de 1% de l'indice de Gini qui mesure l'ampleur de l'inégalité des revenus dans l'économie, entraîne une hausse de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté comprise entre 1,02% et 4,37%.
- iii) Les taux marginaux de substitution entre la croissance et l'inégalité sont relativement faibles bien que croissants avec l'indice de pauvreté. Ainsi, le revenu par équivalent adulte doit croître de 1,14% pour compenser une augmentation de 1% de l'indice de Gini pour les moins pauvres, alors que cette compensation sera de l'ordre de 2,07% lorsque la sévérité de la pauvreté est choisie comme mesure.

Source : Estimation à partir des données de l'ESAM, 1994/95.

<sup>1</sup> Ces élasticités ont été déterminées grâce à l'estimation des paramètres de l'estimation de la courbe de Lorenz comme suggéré par Kakwani (1993).

**La croissance a été peu génératrice d'emplois.** La promotion de la production requiert la mise en place d'infrastructures de base, notamment les transports et télécommunications, les banques et assurances, les services aux entreprises et l'impact positif des politiques de promotion du tourisme. Ceci explique, en partie, le fait que les forts taux de croissance obtenus, ces dernières années, ne se soient pas reflétés sur le marché de l'emploi. En effet, au niveau de ce secteur, les moteurs de la croissance ne sont pas, en général, générateurs d'emplois.

**Le cadre macro-économique actuel, bien qu'assaini n'a pas garanti un accès plus large des pauvres aux ressources financières et productives** permettant de créer à leur intention des emplois productifs et rémunérateurs. On constate une insuffisance dans la promotion de la micro-entreprise et du secteur informel, ainsi que la faible amélioration de leurs principales sources de financements en dépit du développement exponentiel des Systèmes Financiers Décentralisés.

**L'accumulation et la productivité du capital sont faibles.** En effet l'analyse de l'environnement économique montre que le niveau d'accumulation du capital, la productivité des facteurs capital et travail, ont été très insuffisants pour induire une réelle dynamique de hausse du Produit Intérieur Brut (PIB). En effet, la productivité s'est dégradée (-0,1% en moyenne depuis 1960). De même, le capital n'a connu qu'une faible croissance. Le taux d'investissement est resté insuffisant (2,5% de variation en moyenne annuelle depuis 1960) à cause notamment de la faiblesse de l'épargne nationale (1,7% de variation en moyenne annuelle depuis 1960), mais aussi de la faiblesse des flux d'investissements directs étrangers. Même si depuis 1995, on assiste à une évolution significative, le taux d'investissement n'atteint guère 19% pour 2000 contre un objectif de 35% décliné dans le 9<sup>e</sup> Plan de développement économique et social.

Les infrastructures d'accompagnement aux activités économiques notamment physiques sont, en dehors des télécommunications, faiblement développées, peu diversifiées et peu accessibles aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Jusqu'à une époque récente, l'environnement administratif et réglementaire était peu attrayant.

**Dans le domaine de l'emploi, depuis le début des années 1980, les effectifs de la fonction publique ont connu une baisse en moyenne annuelle de 2 %.** Avec les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), on a noté beaucoup de licenciements dans les entreprises aussi bien publiques que privées. Cette situation a rendu précaire les emplois et la survie de milliers de personnes.



**Le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'emplois.** Les effectifs de la fonction publique restant maintenus constants depuis plusieurs années et le recrutement dans le secteur structuré ne progressant que très lentement (en deçà de la demande potentielle), le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'emplois. Toutefois, la précarité qui y prévaut n'a pas favorisé une amélioration des revenus des pauvres.

**Les transferts sociaux ont en général peu profité aux pauvres.** Durant les périodes d'ajustement et de crise, il n'y a pas eu suffisamment de transferts sociaux et de mesures de protection sociale en direction des plus démunis. Les instruments de politique utilisés à savoir les aides financières ont profité plus aux riches qu'aux pauvres.

## **2.2. Éducation et Pauvreté**

### ***2.2.1. Situation et politique éducative***

L'éducation et la formation ont été reconnues comme des enjeux importants dans la politique du gouvernement en matière de développement économique et social. La volonté politique de valoriser les ressources humaines en vue d'améliorer la productivité de la main d'œuvre et d'entretenir le profil de croissance a été manifeste dans les plans stratégiques et programmes mis en œuvre pour surmonter les crises auxquelles le système éducatif fut confronté à la fin des années 70<sup>2</sup>.

Malgré ces efforts de l'Etat qui ont permis d'améliorer les performances du système éducatif, des insuffisances liées à la faiblesse de l'accès à l'éducation, du rendement et de l'efficacité interne du système d'une part, et d'autre part, à une organisation et une gestion peu rationnelles, ont limité le développement du système éducatif. Celui-ci a subi les contre-coups des coupes budgétaires induites par la crise des finances publiques mais également le manque d'efficacité dans la gestion des ressources financières importantes (environ 30 % du budget national) destinées au secteur.

---

<sup>2</sup> Les manifestations violentes d'élèves et d'étudiants de 1968 et de 1969. Cette période est également marquée par des crises de croissance du système éducatif caractérisées par de faibles rendements scolaires et un niveau de recrutement dans l'enseignement élémentaire très faible malgré la croissance des ressources publiques.

En 1998, l'Etat a mis en œuvre le Programme Décennal de l'Education et de la Formation ( PDEF) qui fixe les nouvelles orientations du gouvernement en matière d'éducation pour les dix prochaines années. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par le gouvernement en collaboration avec les partenaires financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation pour impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif. Les objectifs majeurs définis pour les différents niveaux d'enseignements sont les suivants : (i) la généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010 (ii) la réallocation de 49 % du budget de l'Education Nationale à l'enseignement élémentaire (iii) l'accès et le maintien des filles dans tous les niveaux d'enseignement (iv) un accès plus important d'élèves dans l'enseignement moyen et secondaire (v) l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et la recherche universitaire.

### **2.2.2. Éducation , changements d'ordre démographique et social et pauvreté.**

L'instruction corollaire de l'éducation reste un des plus importants facteurs de différenciation en matière de fécondité, comme en témoignent les résultats de toutes les enquêtes menées dans ce domaine. D'après les résultats de la dernière Enquête Démographique et de Santé de 1997 (EDS-III), les femmes non scolarisées ont un enfant de plus que celles de niveau primaire (6 contre 5) et 3 enfants de plus que celles de niveau secondaire ou plus. Une réduction conséquente de la croissance démographique passe par une baisse réelle de la fécondité qui ne peut s'obtenir qu'avec un contrôle effectif de la natalité, via des méthodes modernes de planification familiale.

Toujours, selon les résultats de l'EDS-III, l'éducation et l'alphabétisation influent favorablement sur l'utilisation des méthodes modernes de contraception. Pour l'ensemble des femmes en union, la prévalence contraceptive passe de 4 % chez les femmes sans instruction à 17 %, chez celles avec un niveau primaire et 34,5% chez les femmes qui ont un niveau secondaire et plus. La forte mortalité surtout infantile observée dans les pays en développement est due en grande partie à l'analphabétisme qui se traduit par une ignorance des règles d'hygiène.

**L'éducation des femmes réduit la mortalité infantile.** Les résultats de l'EDS-III de 1997 montrent que les enfants issues des femmes sans instruction ont une probabilité de décéder plus élevée que ceux des femmes instruites. Par exemple, pour la mortalité infantile, sur 1000

naissances issues de femmes sans instruction, environ 76 enfants décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire, alors que 52 enfants décèdent chez les femmes ayant un niveau primaire et seulement 29 chez celles ayant un niveau secondaire ou plus.

**L'éducation réduit la probabilité d'être pauvre.** En 1994, l'enquête budget-consommation (ESAM) a permis d'observer que le taux de pauvreté des ménages était de 67 % parmi les ménages dont le chef est sans instruction contre 43 % chez ceux qui ont arrêté l'enseignement au niveau primaire et 14 % chez ceux ayant atteint le niveau secondaire.

**La scolarisation est faible chez les pauvres.** Les résultats de l'ESAM montrent qu'au Sénégal, les parents scolarisent en moyenne 55 % de leurs enfants. Ce taux est de 43, 4 % chez les ménages pauvres contre 80, 3 % chez les ménages non pauvres. Cette différence est également apparente selon la zone de résidence. Les ménages ruraux scolarisent seulement 35, 1 % de leurs enfants contre 89 % pour les ménages vivant en zones urbaines.

### **2.2.3. Les indicateurs de performance de l'éducation**

Les performances du système éducatif sont appréciées au double point de vue de l'évolution des effectifs scolaires et de la qualité de l'enseignement.

**L'essentiel de l'effort d'éducation préscolaire est concentré dans 3 régions.** L'éducation préscolaire destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans est un maillon important oeuvrant en faveur du développement physique, mental et cognitif de l'enfant. Elle intervient également dans la préparation de celui-ci à l'école. Presque inexistant au Sénégal auparavant, l'enseignement préscolaire a connu une croissance continue entre 1989/90 et 1998/99, avec des effectifs qui sont passés de 15.964 à 23.525 enfants.

A la rentrée scolaire 1998/99, l'éducation préscolaire a accueilli 23.525 élèves dans 320 établissements d'éducation préscolaire dont 74 % des établissements sont du secteur privé. Les filles représentent 51 % des effectifs scolarisés. L'essentiel de l'offre d'éducation préscolaire (72 %) est concentrée dans les régions de Dakar (49 %), Thiès (14 %) et Ziguinchor (9 %). Le taux national de pré-scolarisation est inférieur à 3 %. Dans le cadre du PDEF, ce sous-secteur devra connaître un développement considérable avec une prévision en hausse du taux de participation de 7 % l'an.

**Le taux brut de scolarisation (TBS) se redresse dans l'élémentaire, mais reste insuffisant.** En ce qui concerne l'élémentaire, entre 1989/90 et 1999/00, le taux de scolarisation primaire est passé de 57 % à 68,3 % (48 % à 58 % pour les filles). Toutefois, ce qui peut être considéré comme une avancée représente pour d'autres une contre-performance. En effet, bien qu'il fût en avance sur la plupart des pays africains, au début des indépendances (1960), les résultats scolaires du Sénégal au cours des années 1990 sont en moyenne inférieurs à ceux de l'Afrique au Sud du Sahara.

Le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire est au Sénégal de 68,3 % en 1999/00, alors qu'il atteint en moyenne 75 % en Afrique au Sud du Sahara, tout comme le nombre d'élèves par enseignant qui est de 61 au Sénégal contre 44 en moyenne en Afrique au Sud du Sahara. Ces faibles résultats peuvent s'expliquer en partie par l'importance du travail des enfants. Selon les résultats de l'enquête MICS 2000, la proportion d'enfants de 5 à 15 ans qui travaillent serait de 37,6 %. Ces enfants travaillent plus en zone rurale (46,5 %) qu'en zone urbaine (29,5 %). Dans certains cas, les enfants non scolarisés ou victimes de la déperdition scolaire se retrouvent dans la rue et restent exposés à la mendicité et à la délinquance juvénile.

Tableau 2 : Evolution des taux bruts de scolarisation du primaire par région (%)

	1991 /92	1992 /93	1993 /94	1994 /95	1995 /96	1996 /97	1997 /98	1998 /99	1999 /2000
<b>Dakar</b>	77,4	90,0	73,8	nd	88,0	90,8	91,5	90,0	86,3
<b>Ziguinchor</b>	76,2	80,5	69,8	nd	88,6	89,0	90,6	92,9	99,1
<b>Diourbel</b>	20,3	23,5	20,2	nd	27,1	28,5	30,9	36,0	40,4
<b>St Louis</b>	48,2	53,5	46,0	nd	57,6	62,0	64,5	66,1	75,2
<b>Tamba</b>	29,2	36,8	32,2	nd	48,3	56,3	60,0	71,1	76,3
<b>Kaolack</b>	30,2	36,8	30,5	nd	38,2	40,7	42,1	40,9	44,3
<b>Thies</b>	47,2	58,4	46,9	nd	58,2	57,8	59,7	68,8	69,6
<b>Louga</b>	28,4	34,1	29,1	nd	40,1	43,3	46,8	51,7	55,9
<b>Fatick</b>	33,7	42,2	35,3	nd	42,9	46,0	48,3	50,1	54,5
<b>Kolda</b>	33,1	39,8	34,4	nd	49,0	54,0	56,3	70,2	76,8
<b>Ensemble</b>	46,1	54,3	45,2	nd	57,0	59,7	61,7	65,5	68,3

Source : DEPRE/MEN

**La scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore relativement faible.** Les taux de scolarisation varient de 73,1 % chez les garçons à 58 % chez les filles reflétant un faible accès de ces dernières à la scolarisation. Les filles représentent 45 % des élèves de l'enseignement élémentaire contre 42,4 % en 1992. Ces différences sont plus apparentes

**Le Niveau global d'analphabétisme est passé de 68,9 % en 1988 à 48,9 % en 1999.** Ce taux ne cache pas de disparités entre les hommes (47,9 %) et les femmes (49,9 %). On observe un recul de l'analphabétisme de 13 % au niveau de la population totale contre 12 % chez les femmes. En 1989/90, les taux d'analphabétisme étaient respectivement de 73 % et 79 %. Cependant, il convient de relever que, malgré les nombreux efforts réalisés dans le domaine de l'éducation, **l'Analphabétisme touche encore 60% des sénégalais âgés d'au moins 20 ans et 67 % des sénégalaises âgées de 15 à 49 ans.** Par rapport à l'objectif de réduire le taux d'analphabétisme de 5 % par an afin de le ramener à 36 % en 2004, des efforts ont été réalisés.

Les stratégies développées dans le domaine de l'alphabétisation ont permis de prendre en charge les populations n'ayant pas accès à l'instruction. Ainsi, pour 5967 classes d'alphabétisation fonctionnelles recensées en 1998/99, 184 913 adultes dont 153 6665 femmes, soit 83 % des apprenants, ont été alphabétisés. L'expérimentation des modèles alternatifs à travers les Écoles Communautaires de Base (ECB) a également permis de prendre en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans non scolarisés ou déscolarisés très tôt en leur dispensant un enseignement qui facilite leur insertion dans la vie professionnelle.

#### **2.2.4 . Les indicateurs de qualité de l'éducation**

Les taux de déperdition mesurés par les taux de redoublement et d'abandon dans les différents niveaux d'enseignement du système éducatif, le nombre d'élèves par classe, le nombre d'élèves par cours et le taux de promotion sont des indicateurs reflétant non seulement la qualité de l'éducation mais également la capacité des élèves à assimiler les compétences enseignées.

**La qualité de l'enseignement se dégrade.** Les effectifs pléthoriques dans les classes d'enseignement en milieu urbain et les taux de déperdition élevés attestent de la dégradation généralisée de la qualité de l'enseignement. Les taux de redoublement de l'enseignement élémentaire (14 % en moyenne) restent élevés. On note également une recrudescence du taux d'abandon. A l'exception du préscolaire, la qualité de l'enseignement augmente avec le niveau d'enseignement. En effet, le nombre d'élèves par enseignant varie de 59 dans l'enseignement élémentaire à 46 dans l'enseignement moyen et 41 dans le cycle secondaire. C'est en milieu urbain et dans les écoles publiques que le problème des effectifs pléthoriques dans les classes d'enseignement élémentaire semble être le plus marqué. Le ratio élèves/ enseignant y est

également le plus élevé. Ce qui reflète une meilleure prise en charge de l'encadrement dans l'enseignement privé.

Dans les classes à double flux et celles à cours multigrade, le ratio d'élèves par cours qui est l'indicateur de mesure de la qualité montre que ce ratio varie de 51 élèves/cours dans l'enseignement public à 45 élèves/cours dans le privé. Ce taux est de 56 élèves/cours en milieu urbain contre 43 en milieu rural. Les taux de promotion accusent une forte baisse au CM2 en raison du caractère sélectif de l'examen de fin d'année (l'entrée en sixième). Le taux de redoublement varie également en fonction du niveau d'instruction. Il passe de 9,7% pour le cours d'initiation à 15,9 % pour le CMI et se situe à 28,8 % en classe de CM2. Le taux d'abandon est également très élevé pour cette classe : la moitié des élèves quittent définitivement le système éducatif à l'issue de cette classe. En effet, seuls 2 élèves sur 10 réussissent, en moyenne à l'entrée en sixième. Ce taux de réussite à l'examen présente une différenciation selon le genre en variant de 23 % chez les garçons à 19 % chez les filles.

**L'enseignement secondaire et technique enregistrent des taux très élevés de redoublement qui affectent l'efficacité de ce niveau d'enseignement.** Les taux de redoublement sont respectivement de l'ordre de 15 % et 21 % dans les collèges privés et les lycées publics . Ce niveau élevé du taux de redoublement est atténué par la faiblesse du taux d'abandon dans l'enseignement moyen. Près de 6 élèves sur 10 réussissent au BFEM avec un taux de réussite plus faible chez les filles (53,0%) que chez les garçons (58,4 %). Cependant, le taux d'abandon reste particulièrement élevé dans l'enseignement privé moyen (21%) et dans l'enseignement public secondaire (18%). Le taux de réussite au baccalauréat est estimé à 45 % en moyenne dans l'enseignement général et l'enseignement technique.

**Les taux de redoublement et d'abandon de l'enseignement supérieur sont relativement élevés.** Si le taux de réussite est très élevé dans les instituts universitaires, il demeure relativement faible dans les facultés. La proportion de redoublants varie de 2 % dans les instituts à 36 % dans les facultés. Ce taux particulièrement élevé du redoublement se conjugue avec un taux d'abandon aussi élevé et explique en partie, l'inefficacité du système malgré les ressources importantes allouées à ce sous secteur par l'état.

Tableau 4 : Taux de redoublement et d'abandon

	Taux de redoublement	Taux d'abandon
<b>ELEMENTAIRE</b>		
Public	15,1 %	9,2 %
Privé	12,4 %	9,3 %
<b>MOYEN</b>		
Public	15,0 %	4,8 %
Privé	13,3 %	21,3 %
<b>SECONDAIRE</b>		
Public	20,9 %	17,5 %
Privé	15,9 %	10,0 %
<b>SUPERIEUR</b>		
Universités de St Louis	32,3 %	5,0 %

Source: Revue des dépenses publiques de l'Éducation, CREA, 1997

### 2.2.5. Le financement de l'éducation

**Le système éducatif est financé principalement par le budget de l'État et les ressources allouées à ce secteur ont baissé en valeur réelle.** L'État y consacre depuis 1995 plus de 30% de ses ressources. On note également une contribution de l'Aide Publique au Développement, du secteur privé et des collectivités locales chargées de gérer les fonds de dotation. Depuis 1998, les collectivités locales gèrent une partie des ressources publiques destinées à l'éducation. Leur effort global en faveur du secteur reste encore faible et se stabilise depuis 1992 à près de 1 %. Il est attendu que la part de leur budget consacrée à l'éducation passe de 5 % en 1998 à 10 % à la fin du PDEF. La contribution des ménages au financement de l'éducation est destinée pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement. Elle est passée de 5,8 milliards en 1992 à 14 milliards en 1998. Le budget de l'éducation est consacré essentiellement aux dépenses salariales qui représentent environ 70% des dépenses totales.

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics dans l'accroissement du budget de l'éducation, les ressources allouées au système éducatif ont observé une tendance à la baisse en termes réels (2 % au cours des dernières années).

**Les dépenses d'éducation ne favorisent pas les ménages pauvres.** Les dépenses publiques allouées au niveau d'enseignement sont moins favorables aux couches les plus pauvres. L'analyse de ces dépenses selon les niveaux d'enseignement confirment l'iniquité dans la répartition des dépenses publiques. En effet, les 20 % des ménages les plus pauvres qui ont en charge 28 % des enfants âgés de 7 à 12 ans ne bénéficient que de 17 % des dépenses publiques alors que les ménages les plus riches, avec un poids démographique moins important, reçoivent à peu près la même

proportion de dépenses pour le même groupe d'âge. Des différences plus accentuées dans l'équité sont observées dans les autres niveaux d'enseignement.

Tableau 5 : Dépenses publiques d'éducation par tête et par quintile en 1994

Quintile	Elementaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Total
Quintile 1	16,8	5,0	2,4	0,0	13,5
Quintile 2	20,0	12,9	9,3	6,1	17,8
Quintile 3	22,8	19,1	16,0	4,9	21,4
Quintile 4	22,5	29,8	30,2	28,0	24,4
Quintile 5	17,8	33,1	42,1	61,0	22,9
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : ESAM (1994/95)

### **2.3. Santé et pauvreté**

#### **2.3.1. Situation et politique sanitaire**

La déclaration de politique sanitaire (DPS) qui s'appuie sur les soins de santé de base a dégagé, depuis 1989, les objectifs, les stratégies opérationnelles et les réformes nécessaires au secteur de la santé pour "favoriser le bien être pour toutes les catégories de la population". Cette volonté politique qui s'est basée essentiellement sur la mise en application de la charte de 1978 sur les Soins de Santé Primaires (SSP) a favorisé une plus grande implication des populations dans la gestion des projets et programmes de santé.

Les résultats des efforts consentis par l'Etat par l'accroissement du budget de la santé au cours des dix dernières années (les dépenses augmentent de 5 % par an depuis 1990 en vue d'atteindre la norme de 9 % du budget national comme préconisé par l'OMS) ont été amoindris par le déficit du personnel et des infrastructures sanitaires et des soins de santé.

L'analyse des indicateurs sociaux sanitaires à travers les différentes enquêtes socio-démographiques et de santé (ESP 1992, ESAM 94/95, EDS3 1997, ISIS 1999, MICS, 2000) permet d'appréhender les déterminants et les manifestations de la pauvreté d'existence aussi bien en milieu rural qu'urbain. Elle permet également d'évaluer la performance des programmes mis en œuvre dans l'atteinte des objectifs intermédiaires en 2003 suivants : **(1)** un taux de mortalité infantile de 58 pour 1000 **(2)** un taux de mortalité infanto-juvénile de 113 pour 1000 **(3)** un taux de



mortalité maternelle de 410 pour 100 000 naissances vivantes (4) une couverture vaccinale de 65% (5) une couverture en consultation prénatale de 75%.

**Malgré les résultats obtenus, le système de santé fait face à de graves problèmes.** La recrudescence des endémies locales (paludisme, SIDA), la malnutrition touche de plus en plus les populations notamment celles les plus vulnérables (les femmes, les enfants et les ménages sans revenus). Les conditions d'hygiène individuelle et collective et d'assainissement précaires du milieu et les carences alimentaires sont responsables de la dégradation de l'état de santé des populations. Ces facteurs sont fortement corrélés avec la situation économique et sociale caractérisée par l'insuffisance de la production alimentaire (la production céréalière ne couvre que 52 % des besoins alimentaires de base) du fait des cycles de sécheresse, de l'analphabétisme, des mauvaises habitudes alimentaires et de la pauvreté des populations.

### **2.3.2. Etat de santé de la population et la pauvreté : mortalité, morbidité et malnutrition très élevées.**

Sur le plan épidémiologique, le paludisme, les maladies respiratoires et les maladies diarrhéiques continuent d'être les principales causes de morbidité et de mortalité au sein de la population. Les maladies cardiovasculaires, la malnutrition, les grossesses à risques, les suites de couches, le traumatisme, les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA prennent de plus en plus de l'ampleur dans les causes de maladies.

**Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont encore à un niveau très élevé. Sur 1000 naissances vivantes, 70 décèdent avant l'âge d'un an et 145 avant l'âge de cinq ans.** Ainsi la mortalité de 0 à 4 ans reste élevée malgré l'amélioration de la prise en charge des maladies de l'enfance (le paludisme et les maladies diarrhéiques causées par la malnutrition). Cette mortalité, survenant dans beaucoup de cas au moment du sevrage est fortement liée aux maladies infectieuses et parasitaires de l'enfance, aux mauvaises conditions d'hygiène, à la diarrhée, au paludisme, à la malnutrition et à la pauvreté.

On observe une différenciation de cette mortalité selon le milieu rural (où les taux restent encore élevés) ou urbain. Le niveau d'instruction des mères et leur âge (les jeunes mères sont plus concernées) demeurent très influents dans les niveaux de mortalité. Les régions de Kolda (205 p

1000), Kaolack (197,5 p 1000) et Diourbel (172,7 p 1000) présentent des taux de mortalité supérieurs à la moyenne nationale (145 p 1000).

Tableau 6 : Taux de mortalité infantile

Indicateur	Années					
	1970	1980	1986	1992	1997	2000
Mortalité infantile (<1 an)	119,9	90,4	86,0	68	67,7	70
Mortalité juvénile (1-4 ans)	200,3	118,9	114	68	139	80,9
Mortalité infanto-juvénile (< 5 ans)	296,1	198,5	191	131	76	145

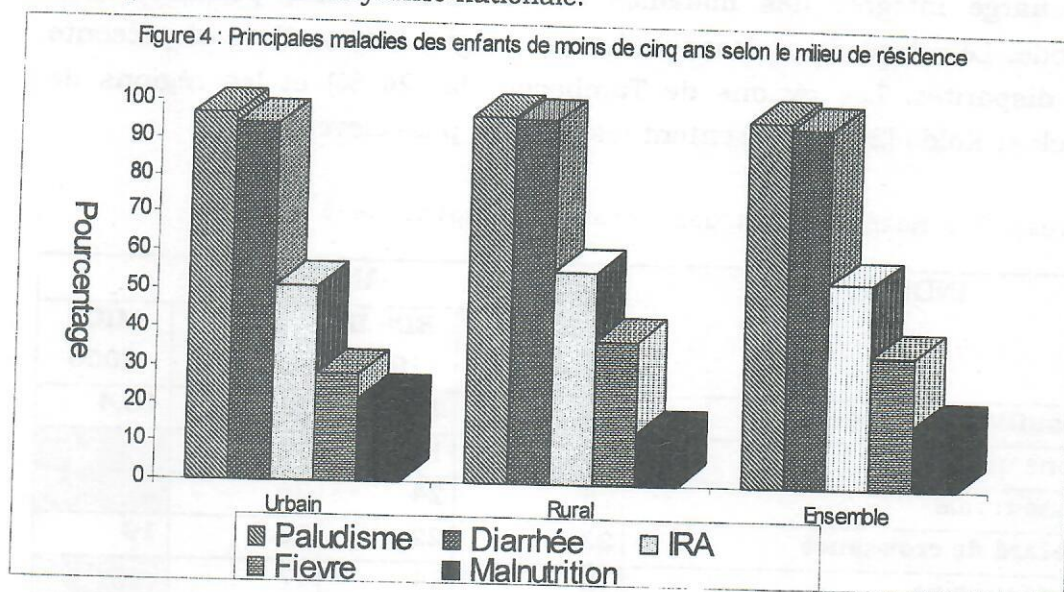
Source : DPS,EDS, ESF 78, MICS 2000

**Sur 100 000 femmes qui donnent naissance à un enfant, 510 meurent (450 en zone urbaine et 950 en zone rurale).** Cette mortalité est fortement corrélée à la faible scolarisation des femmes qui de plus n'ont pas une bonne information sur la santé reproductive. Par ailleurs, elles se distinguent par une fécondité précoce surtout dans les ménages pauvres : l'âge médian au premier mariage est de 16 ans dans les ménages pauvres et de 18 ans dans les ménages non pauvres (analyse de la pauvreté à Dakar, octobre 2000, DPS.) On note également une faible pratique de la contraception et une précarité des conditions d'existence de la femme. Cette situation a une incidence négative sur la santé reproductive des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) notamment celle des couches les plus pauvres : le taux de mortalité maternelle est estimée à 1200 cas pour 100 000 naissances vivantes dans la région de Kolda.

**Le paludisme constitue la première cause de morbidité** avec 25 % des cas déclarés dans les formations sanitaires en particulier chez les femmes enceintes et les enfants. La morbidité pour cause de paludisme est très courante dans les régions de Ziguinchor (41%), Diourbel (34 %), Kolda (34%) et Fatick (33 %) qui enregistrent des taux de morbidité supérieurs à la moyenne nationale. Le non-respect des normes de prophylaxie et la non-disponibilité des moyens de prévention demeurent les principales causes: l'enquête MICS 2000 a montré que seuls 1, 7 % des enfants de moins de cinq ont dormi dans une moustiquaire imprégnée la nuit précédant l'enquête et une proportion de 84 % ne dorment pas encore sous une moustiquaire.

**La prévalence de la diarrhée est encore élevée chez les enfants** puisqu'elle touche 26 % des enfants âgés de moins de cinq ans. Les proportions d'enfants malades sont plus élevées en milieu rural (30 %) qu'en milieu urbain (22 %). Les régions de Tambacounda (35 %), de

Kaolack (32,6 %), de Diourbel (32,1) et de Kolda (27 %) présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale.



**L'infection VIH/SIDA a progressé malgré la faible prévalence.** De 6 cas en 1986, le nombre est passé à plus 2000 en 2000. Les cas déclarés ne reflètent pas la réalité de l'épidémie. A la fin de l'année 2000, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA est estimé à 80 000 dont 77 000 adultes. Le niveau de prévalence au sein de la population générale adulte de 15 à 49 ans (considérée comme sexuellement active) est estimé à 1,4 %

**La malnutrition des enfants de moins de 5 ans continue d'être un problème de santé publique.** Elle se présente sous ses différentes formes et continue d'être l'une des premières causes de mortalité et de morbidité notamment chez les femmes et les enfants. Malgré les efforts du gouvernement notamment dans le cadre des programmes de nutrition mis en place pour améliorer la situation nutritionnelle, la malnutrition et ses manifestations continuent d'affecter une proportion importante de la population. Les dernières estimations des taux de malnutrition des enquêtes démographiques et de santé montrent une stagnation ou une dégradation de la situation nutritionnelle.

**En l'an 2000, presque un enfant sur 5 souffre d'insuffisance pondérale** dont 8 % présentent une sous nutrition chronique ou émaciation. La prévalence de l'insuffisance pondérale a connu une baisse entre 1992 et 2000. Cette performance s'explique par une plus grande prise en charge des maladies de l'enfance notamment la diarrhée et la malnutrition qui font l'objet de programmes spécifiques à travers les stratégies du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et de la Prise

en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) pendant cette période. Le retard de croissance dans les régions reste élevé et présente des disparités. Les régions de Tambacounda (24 %) et les régions de Fatick et Kolda (23 %) présentent les taux les plus élevés.

Tableau 7 : Malnutrition des enfants de moins de 5 ans

INDICATEURS	ANNEE			
	EDS I 1986	EDS II 1992	MICS 1996	MICS 2000
<b>Insuffisance pondérale</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>18,4</b>
Zone urbaine	15	13	17	
Zone rurale	25	<b>24</b>	<b>26</b>	
<b>Retard de croissance</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>19</b>
Zone urbaine	18	14	17	
Zone rurale	25	27	26	
<b>Emaciation</b>	<b>5,8</b>	<b>8,7</b>	<b>6,7</b>	<b>8,3</b>
Zone urbaine	3,5	7,1	5,9	
Zone rurale	7,2	9,7	7,2	

Source : EDS 1, 1986, EDS 2, 1992/93, MICS 1996, MICS 2000

**La couverture vaccinale des enfants contre les principales maladies de l'enfance reste insuffisante** malgré les efforts qui ont été réalisés dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Seuls 42 % des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins et 31 % avant leur premier anniversaire.

### **2.3.3. L'accès aux infrastructures de santé (hôpitaux, centres de santé, postes de santé) et disponibilité des ressources humaines.**

Sur le plan fonctionnel, les infrastructures de santé de base se présentent sous une forme pyramidale constituée à la base par les postes de santé (niveau village, communautés rurales), les centres de santé (niveau commune), les hôpitaux de région (niveau région) et le CHU (niveau national). Les couvertures restent en deçà des normes préconisées par l'OMS.

**La couverture en hôpitaux est insuffisante : 1 hôpital pour 500 000 habitants.** Le Sénégal compte en moyenne un hôpital pour 476 000 habitants soit 3 fois plus que la norme requise par l'OMS qui est d'un hôpital pour 150 000 habitants. Cette couverture n'a pas évolué malgré l'accroissement de la population. La construction des hôpitaux de Kolda et Fatick dans le cadre de PDIS améliorerait sensiblement cette

couverture. Ces hôpitaux seront dotés d'un statut juridique et d'une autonomie de gestion avec la réforme hospitalière pour améliorer leurs performances sur le plan de la gestion et de la qualité des soins.

**La couverture en centres de santé est insuffisante : 1 centre de santé pour 160 000 habitants.** Les centres de santé sont au nombre de 53 pour 50 districts. Il existe un centre de santé pour chaque département du Sénégal. Les centres de santé du Sénégal supportent en moyenne 162 000 personnes. La norme de l'OMS est de 50 000 personnes par centre de santé. Le nombre de centre de santé n'a pas augmenté pour améliorer la couverture, alors que la population ne cesse d'augmenter à un rythme moyen annuel de 2, 7% par an.

**La couverture en postes de santé est insuffisante : 1 poste de santé pour 11000 habitants.** Le poste de santé est un maillon important dans le système de santé. En dehors des actions d'éducation et de prévention, il offre aux populations un paquet minimum de soins de base. La participation des populations y est mieux organisée. Le nombre de postes a considérablement augmenté au cours des dernières années. De 733 en 1994, le nombre de postes de santé est passé à 768 en 1996 soit un poste pour 11 160 habitants. Ce ratio avoisine les normes internationales d'un Poste de santé pour 10 000 habitants. En moyenne, le rayon moyen d'accès à un poste de santé est de 9,3 km pour l'ensemble du pays. En réalité cette moyenne cache d'importantes disparités régionales. Elle passe de 1,5 km à Dakar à 15, 5 km à Tamba. La norme est fixée à 5 km par l'OMS.

Tableau 8 : Taux de couverture en infrastructures sanitaires

Indicateur	Années					Variation en %	
	1992	1993	1994	1995	1996	1994/95	1995/96
Hôpitaux	17	17	17	17	18	0,0	5,9
Centre de santé	52	52	52	52	53	0,0	1,9
Postes de santé	638	714	733	738	768	0,7	4,1
Cases de santé	1489	1404	1170	1287	1384	10,0	7,5
Lits totaux	4456	4321	5099	6454	5853	26,6	-9,3
Lits hôpitaux		2255	2008	2008	2691	0,0	34,0
Population	7 703 826	7 913 090	8 127 374	8 346 996	8 573 229	2,7	2,7
Habitants/hôpital	453166	465476	478081	491000	476291	2,7	-3,0
Habitants/centre	148151	152175	156296	160519	161759	2,7	0,8
Habitants/postes	12075	11083	11088	11310	11163	2,0	-1,3
Habitants/cases	5174	5636	6946	6486	6195	-6,6	-4,5
Habitants/lits	1729	1831	1594	1293	1465	-18,9	13,3

Source : DPS, Division statistique sanitaire /MS

**En milieu rural, les infrastructures sanitaires sont difficilement accessibles.**

Les distances médianes sont dans l'ordre de 5 km pour les dispensaires et centres de santé et de 30 km pour les hôpitaux, cliniques ou les cabinets de médecins privés et le temps médian effectué par un malade pour rencontrer un médecin est supérieur à une heure. La précarité des moyens de transport, l'enclavement et les difficultés de communication constituent également un ensemble de facteurs limitant l'accès des populations rurales aux services de santé.

**Le faible accès aux services de santé maternelle et infantile ne favorise pas les consultations prénatales** qui permettent le dépistage des grossesses à risque et les maladies prénatales, l'assistance à l'accouchement, les soins postnatals, les consultations de nourrissons, les consultations nutritionnelles et les vaccins. Pour les naissances des cinq dernières années qui ont reçu une assistance d'un professionnel de santé, les services étaient à proximité (95 % pour le milieu urbain contre 56 % pour le milieu rural) du lieu de résidence (à moins de 5 km). Malgré les efforts consentis dans l'élargissement de l'offre de santé, le nombre de femmes soumises à des conditions de maternités précaires demeure important (49 % dans les ménages pauvres et 27 % dans les ménages non pauvres à Dakar, MICS, octobre 2000). Les femmes pauvres comme celles non instruites ont un faible accès aux services de santé reproductive et sont plus exposées aux risques de maternité précaires comparativement aux femmes non pauvres ayant un niveau d'instruction. Ce faible accès aux soins de santé reproductive du fait de l'éloignement combiné au coût élevé des médicaments ou leur non disponibilité dans certains cas (résultats de l'enquête communautaire, ISIS, 1999) affecte la santé des enfants et leur chance de survie.

**Le personnel qualifié (médecins, sages femmes, infirmiers, techniciens supérieurs, agents d'hygiène) est insuffisant et inégalement réparti.** Les districts sanitaires de Dakar et Thiès totalisent 52 % des médecins, 69 % des sages femmes et 31 % des infirmiers d'état. Le personnel de la santé est caractérisé par un déficit par rapport aux normes en vigueur. Les effectifs baissent de façon continue au cours des dernières années. De 5904 en 1989, le personnel du secteur public est passé à 4318 en 1995 soit une baisse de 26 %.

**Il y a un médecin pour 13 000 habitants, un infirmier pour 4500 habitants et une sage femme pour 3000 habitants ; ce dernier ratio est proche des normes de l'OMS.**

### 2.3.4. Analyse des dépenses de santé

**Les dépenses publiques de santé par tête ont baissé en termes réels de 7,7 % par an.** Les principales sources de financement de la santé sont l'Etat, les collectivités locales, les populations, le secteur privé national, l'aide extérieure et les ONG. Les partenaires extérieurs contribuent, en moyenne pour 30%. L'apport des collectivités locales (données non exhaustives) est estimé à 6 % de l'ensemble des apports ; la région de Dakar représente à elle seule 77,7 % des apports. Ces collectivités gèrent aussi les fonds de dotations des structures décentralisées. Les populations participent pour 11% et les ressources proviennent du recouvrement des coûts des services par les formations sanitaires ( Hôpitaux, Centres de santé et poste). L'Etat contribue à hauteur de 53 %.

Le système de protection obligatoire finance les prestations faites aux Instituts de Prévoyance Maladies (IPM) et à la Caisse de Sécurité Sociale. En 1970, un pourcentage de 9,2 % du budget de la santé était affecté au secteur de la santé. Cet indicateur s'est détérioré progressivement pour s'établir en deçà des normes de 9 % préconisées par l'OMS. Elle a gravité autour d'une moyenne de 5 % entre 1990 et 1994. A partir de cette date, l'indicateur commence à s'améliorer pour s'établir à 7 % en 1999. Les efforts de l'Etat en matière de santé se sont ralentis durant les périodes d'ajustement.

**Les allocations budgétaires liées aux soins de santé de base se sont révélées insuffisantes** car les dépenses de soins de santé primaires ne représentent en moyenne que 30 % des dépenses du total des dépenses du secteur et seulement 0,3 % du PNB alors que la généralisation de l'accès aux soins de base aurait requis au moins 0,6 % du produit national brut. Les unités sanitaires de base (centres de santé, postes de santé et cases de santé) n'arrivent pas à prendre en charge les soins élémentaires (surcharge des hôpitaux). En conséquence, l'accès aux soins de santé reste difficile pour la grande majorité des populations en particulier pour les couches les plus pauvres.

Tableau 9 : Ratios des dépenses publiques de santé de base (DPSB)

Indicateur	1995	1996	1997	1998	1995-98
BPSB/ PNB	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3
BPSB/ dépenses totales de santé	30,6	29,7	30,3	30,2	30,2
BPSB/ Dépenses publiques sociales	5,0	4,1	3,5	3,0	3,8
Dépenses totales de santé/ PNB	1,1	1,0	0,8	0,7	0,9

Source : PELCP, initiative 20-20

Les allocations budgétaires (dépenses totales de santé consolidées) ont été défavorables aux régions les plus pauvres. L'inéquité de la répartition des dépenses de santé apparaît au fait que la région de Dakar qui a le plus faible indice de pauvreté (24,7%) et une contribution à la pauvreté nationale plutôt moyenne (9,4%) bénéficie de près de la moitié (47%) des ressources publiques. En revanche, les régions de Fatick et de Kolda qui connaissent les indices de pauvreté les plus élevés (87,1% et 86,6% respectivement) et, pour ce qui est de Kolda, la seconde contribution à la pauvreté globale, ne reçoivent qu'une part infime des dépenses publiques de santé (3% chacune). Tout indique par conséquent que la répartition régionale des dépenses publiques de santé n'est fonction ni de l'indice de pauvreté ni de la contribution des différentes régions à la pauvreté nationale.

Tableau 9' : Dépenses publiques de santé et pauvreté régionale

Régions	Part dans les dépenses publiques de santé (en %)	Indice de pauvreté (en %)	Contribution à la pauvreté totale (en %)
Dakar	47	24,7	9,4
Diourbel	6	73,2	10,8
Fatick	3	87,1	9,0
Kaolack	7	78,7	14,2
Kolda	3	86,6	11,3
Louga	5	68,0	6,2
Saint-Louis	10	71,5	9,9
Tamba	5	76,4	6,5
Thiès	8	74,9	16,1
Ziguinchor	6	75,9	6,8
Sénégal	100	65	100

Source : Calcul d'après ESAM

#### **2.4. Accès à l'eau potable**

L'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour visé par le Sénégal (recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, (OMS)) en l'an 2000 est loin d'être atteint. En effet en matière de distribution d'eau le taux actuel est de 28 litres par habitant et par jour.



En milieu rural, les besoins en eau potable qui sont estimés à 414272 m<sup>3</sup>, sont couverts à hauteur de 54% avec de fortes disparités d'une région à une autre.

Tableau 10 : La distribution en milieu rural ( Janvier 2000)

REGION	BESOIN en m3/j	FORAGES EXISTANTS	CAPACITE DE PRODUCTION en m3	DEFICIT en m3/j	TAUX DE DESSERTE en pourcentage
DIOURBEL	31377	84	20160	11217	64
FATICK	38231	102	24480	13751	64
KAOLACK	56495	127	30480	26015	54
KOLDA	62788	68	16320	46468	26
LOUGA	46439	144	34560	11879	74
SAINT-LOUIS	52184	165	39600	12584	76
TAMBA	57584	124	29760	27760	51
THIES	47473	78	18720	28753	39
ZIGUINCHOR	21701	35	8400	13301	38
TOTAL	414272	927	222544	191728	54

Source : Ministère de l'énergie et de l'Hydraulique

**L'eau potable utilisée au Sénégal, provient des eaux souterraines pour 84%.** Pour l'alimentation en eau potable des centres urbains et du monde rural, ainsi que l'abreuvement du bétail, 84% des débits proviennent des eaux souterraines au Sénégal. Le pays dispose d'un important potentiel en eau souterraine garanti par les aquifères superficiels, le système aquifère intermédiaire, le système aquifère profond et le système aquifère du socle.

**La répartition régionale fait apparaître que, les cinq régions les plus pauvres du Sénégal, ont également les taux d'accès à l'eau potable les plus faibles.** Il s'agit de Kolda (27,6%), Ziguinchor (38,0%), Tambacounda (40,0%), Fatick (50,0%) et Kaolack (49,5%).

**En milieu rural, les ménages pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, s'approvisionnent essentiellement à partir des sources d'eau non protégées.** Ils s'exposent ainsi aux maladies hydriques qui sont une des causes principales de la mortalité infantile.

**Les moyens de conservation de l'eau potable sont également responsables du développement de certaines maladies.** Les résultats de l'enquête MICS 2000 ont montré qu'en général l'eau de boisson est stockée dans des canaris traditionnels surtout en milieu rural où 90,3%

de la population s'alimentent à partir de ces canaris contre 47,7% en milieu urbain. Bien qu'une faible réduction de l'usage du canari a été observée entre 1996 (92%) et 2000 (90,3%), le risque de contamination reste encore élevé.

Tableau 11 : Principale source d'eau : Pourcentage de ménages selon le type d'accès à l'eau

Région	Sources d'eau potable	Sources d'eau non protégées <sup>3</sup>
Dakar	93,4	6,6
Ziguinchor	38,0	62,0
Diourbel	78,2	21,8
Saint Louis	64,7	35,3
Tambacounda	40,0	60,0
Kaolack	49,5	50,5
Thiès	65,5	34,5
Louga	57,4	42,6
Fatick	50,0	50,0
Kolda	27,6	72,4
Urbain	83,8	16,2
Rural	67,5	32,5
Sénégal	72,7	27,3

Source : ENQUETE MICS 2000

**En ville, les pauvres payent plus cher l'eau potable que les riches.** En effet, les ménages pauvres, qui s'approvisionnent essentiellement en eau potable à partir des bornes fontaines, payent entre 500 et 750 FCFA le mètre cube<sup>4</sup>, soit trois (3) à quatre (4) fois plus cher que le prix payé par les ménages disposant de branchements privés à domicile qui sont facturés 182 FCFA (tarif de la première tranche de facturation<sup>5</sup>) le mètre cube.

L'accès à l'eau potable a connu une évolution positive de 8,5% entre 1996 et 2000. Le pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable est passé de 67% à 72,7% grâce aux efforts combinés des principaux acteurs publics et privés.

<sup>3</sup> Selon la définition de l'enquête sur les objectifs intermédiaires réalisées à l'an 2000 par l'UNICEF, l'eau potable provient d'une source protégée (robinet, borne fontaine, puits à pompe manuelle et forage).

<sup>4</sup> En raison de 15 FCFA pour une bassine de 20 à 30 litres.

<sup>5</sup> Les trois (3) tranches de facturation de consommation sont : 20 m<sup>3</sup>, >20 m<sup>3</sup> et >100 m<sup>3</sup>. Sources : SDE - 2000

Une nette amélioration des taux d'accès à l'eau potable est également observée dans les régions du sud ( Kolda et Ziguinchor) avec des gains respectifs de 15,3 points et 14,4 points.

Cependant l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des villes pose des problèmes d'assainissement avec l'augmentation conséquente des eaux usées à évacuer.

Tableau 12 : Evolution des taux d'accès de la population à l'eau, selon la zone de résidence

Milieu d'habitation/Région	Eau potable (1996)	Eau potable (2000)
<b>SENEGAL</b>	67%	72.7%
<b>Urbain</b>	91%	83.7%
<b>Rural</b>	49%	67.9%
Dakar	97%	93%
Ziguinchor	24%	38.4%
Diourbel	69%	77.9%
Saint-Louis	83%	64.3%
Tambacounda	39%	40.3%
Kaolack	49%	48.9%
Thies	67%	65.3%
Louga	89%	57%
Fatick	55%	49.5%
Kolda	12%	27.3%

Source : ESAM 1995/MICS 2000

L'écart du pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable entre le milieu urbain et le milieu rural a significativement baissé entre 1996 et 2000 en passant respectivement de 42 points à 15,8 points. Cependant, le taux d'accès à l'eau potable a régressé de 7,3 points en milieu urbain entre 1996 et 2000 alors qu'il a progressé de 18,9 points en zone rurale. Ceci pose le déplacement d'un problème jadis caractéristique de la zone rurale vers les centres urbains : la difficulté d'accéder à l'eau potable.

## 2.5. Cadre de vie

**Les ménages sénégalais vivant dans des cases ou des baraques représentent 37,5%.** Le niveau d'équipement des ménages évalué par la disponibilité de l'eau courante, de l'électricité et de sanitaires reste limité. Dans l'ensemble, 52,1% des ménages sénégalais ne jouissent d'aucun confort, 2,3% d'entre eux ont de l'eau courante et 1,5% d'entre eux bénéficient de l'électricité.

Pour ce qui est de la disponibilité de certains équipements pouvant aider à l'accès à l'information, les postes radio/radio-cassette et les téléviseurs ont été ciblés. Ainsi, au niveau national, 71,60% des ménages disposent de poste radio ou de radio-cassette et 21,01% d'entre eux disposent de poste téléviseur. Ces indicateurs sont cependant variables selon qu'on est en zone rurale ou en milieu urbain (ESAM).

**En zone urbaine, seuls 4,8% des ménages disposent d'eau courante.** Les logements construits en dur représentent 88%. Pour ce qui est du niveau de confort, 3,9% des ménages disposent de l'électricité et 15,7% de sanitaires. Pour ce qui est du niveau d'équipement en matériels d'information ou de loisirs, les ménages urbains disposent de poste radio ou de radio-cassette pour 77,5%. Compte tenu du taux d'analphabétisme de la population sénégalaise (51%), et de la facilité d'accès à l'information par le biais de ce type d'équipement, ce niveau est assez faible.

**Les ménages ruraux quant à eux occupent des habitations qui sont à 57% en case et en baraques.** Le faible taux de branchement aux réseaux hydraulique et électrique s'explique en grande partie par la quasi absence de réseaux en zone rurale. Concernant les sanitaires, le taux d'équipement de 12,4% est comparable à celui des ménages urbains (15,7%). Pour ce qui est de la disponibilité de poste radio ou radio-cassette, elle concerne 65,27% des ménages ruraux. Ce faible pourcentage d'accès à des équipements essentiels dans un milieu à 51% analphabète accentue le niveau d'ignorance par l'inaccessibilité à l'information. La situation de non information ou de sous information ainsi créée, maintient bon nombre d'individus dans la précarité.

**Les taux de connexion au réseau de l'ONAS sont encore faibles.** Les capacités de traitement des eaux usées sont faibles à Dakar. Il y a une forte pression sur les infrastructures existantes. Le système d'assainissement urbain est encore peu performant malgré la réforme du secteur de l'hydraulique qui a donné naissance à l'Office National d'Assainissement au Sénégal (ONAS). En effet, 13% des ménages sont raccordés à l'égout tandis que 46% ont recours aux fosses et 38% ne disposent d'aucun système d'évacuation des eaux usées. Toutes les villes du Sénégal ne sont pas encore concernées par les activités de l'ONAS et celles qui sont intéressées disposent de faibles taux de raccordement au réseau de collecte des eaux usées mis en place.

Tableau 13 : Le réseau de collecte et de traitement des eaux, géré par l'ONAS (2000)

Régions	Réseaux en km	Nbre de stations de pompage	Nbre de stations d'épuration	Nbre de Raccorde-ments	taux de raccorde-ment en %	Volume d'eau collectée par jour	taux de traitement en %
Dakar	637	28	2	56300	29	50670	20
Saint-louis	35	6	1	3227	29	2616	100
Louga	18	6	1	426	7	348	100
Thiès	15	-	1	0	0	0	0
Saly*	4,5	2	1	30	-	-	100
Kaolack	17	4	1	268	2	222	100
Total	724	46	6	60193	-	-	-

\*. A Saly, les branchements concernent exclusivement les hôtels.

Source : Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

**A Dakar, seule la station d'épuration de Cambérène est fonctionnelle** ; ceci se traduit par un faible taux de traitement des eaux usées collectées. La station des Niayes est aux arrêts depuis 1995 et les eaux sont déviées par les maraîchers qui arrosent leurs plantes avec. Cette situation n'est pas sécurisante pour les consommateurs des produits maraîchers.

## **2.6. Manifestations de la pauvreté**

D'ordinaire, c'est dans le processus d'appauvrissement, accentué par une crise économique persistante, que des individus parmi les plus vulnérables sont coupés des circuits leur permettant d'accéder aux ressources productives. Ce manque de moyens propres favorise une détérioration continue des conditions de vie, aggrave les inégalités et mène, à terme, à l'extrême pauvreté. En l'absence d'assistance de la puissance publique et d'une solidarité communautaire soutenue, cela conduit à une rupture des liens sociaux et par suite à l'exclusion des couches les plus défavorisées. Cette perte des relations sociales, pousse certains à une forme de marginalisation.

**La violence et la délinquance** : Les personnes détenues sont pour la plupart des jeunes. Les statistiques de la justice les plus récentes indiquent un taux de criminalité de 0,18% marqué par une progression rapide des infractions et une forte présence des jeunes dans la population carcérale. Au cours de la période 1993-97, par exemple, 31.733 personnes dont 4% de femmes, ont été incarcérées, soit en moyenne

4.533 détenus annuellement. Une comparaison des effectifs par période met en évidence une recrudescence de la criminalité par une amplification des crimes et des délits. En effet, dans les trois dernières années, 4.819 personnes en moyenne ont été écrouées annuellement, contre une moyenne de 4.316 personnes antérieurement, soit une augmentation de 12,5% entre les deux périodes. Les personnes détenues sont, pour la plupart des jeunes: environ 70% sont âgés de 13 à 35 ans. On estime les mineurs (13-18 ans) à 4%, les 19-25 à 28% et les 26-35 ans à 37%.

Cette montée de la délinquance des jeunes peut être imputable au relâchement des parents dans la prise en charge de l'éducation des adolescents en perte de repères. Les données de la criminalité montrent également que le milieu urbain est le plus touché. En 1999, par exemple, 48% des détenus étaient écroués à Dakar, la capitale et 15% à Thiès, régions les plus urbanisées du Sénégal.

**Les jeunes en situation difficile : les jeunes en milieu carcéral constituent une partie seulement des enfants en situation difficile.**

Concernant par exemple les talibés mendiants qui constituent la grande majorité des enfants en situation difficile, leur nombre est difficile à estimer faute de statistiques fiables. Ce nouveau phénomène des talibés mendiants en quête de nourriture et d'argent tant pour leur propre survie que pour l'entretien de leur marabout, repérables aux niveaux des carrefours, des marchés, des mosquées, des banques et autres endroits publics des centres urbains, est l'expression d'une profonde crise socioéconomique. Elle est à la fois cause et conséquence de la pauvreté, de l'exclusion sociale, de la pression démographique, de l'exode rural, de l'explosion urbaine et de l'éclatement familial.

**La prostitution : environ 20% des prostituées n'ont pas l'âge légal, 48% sont des divorcées et 12% sont mariées.** Les statistiques sur la prostitution sont rares et souvent approximatives ou incomplètes. Actuellement, environ 900 prostituées majeures sont suivies régulièrement par l'Institut d'Hygiène Sociale (IHS) de Dakar, avec 150 à 200 nouvelles entrées inscrites chaque année. Toutefois, une Enquête de Prévalence des infections sexuellement transmissibles (IST) dont l'infection par le VIH et Etude des Facteurs de Risque chez les Prostituées Clandestins de Dakar (Christian Lauren, IRD), réalisée en 2000 donne quelques indications sur la forme de prostitution la plus dangereuse, mais encore mal connue. L'enquête qui porte sur les prostituées fréquentant les bars 'clandos, les maisons closes et les boites de nuits a

révélé que l'âge médian de cette population était de 28 ans et , presque 20% d'entre elles n'avait pas l'âge légal (21 ans). Alors que le tiers seulement était célibataire, la plupart était divorcée (48%), mariée (12%) ou veuve (6%). Le profil des prostituées clandestines (54% sont veuves ou divorcées et probablement ayant des enfants en charge) suggère que des conditions économiques soient à l'origine de leur déchéance : 92% d'entre elles évoquent des raisons financières et 6% seulement s'adonnent à cette activité pour le plaisir.

La prévalence de l'infection du VIH est de l'ordre de 14% chez ces femmes prostituées alors qu'elle se situe entre 1 et 2% dans la population générale.

**La migration comme stratégie de survie :** dans l'ensemble les statistiques disponibles indiquent une prédominance de la migration d'origine rurale vers les grandes villes comme Dakar. Selon l'Enquête Emploi, Sous Emploi en milieu de Dakar (1991) et l'Enquête Migration Urbanisation au Sénégal (1993), sources de données les plus actuelles, d'importants flux migratoires vers Dakar ont été notés avec une forte accélération des mouvements au cours de la période la plus récente. Elles confirment, dans une certaine mesure les hypothèses sur l'exode rural ou tendance des ruraux à adopter la migration comme stratégie de survie. Aujourd'hui, la population rurale serait de l'ordre de 55%.

**L'emploi secondaire pour faire face à la pauvreté :** l'emploi secondaire est un moyen pour pallier l'insuffisance de revenus née du sous emploi visible et invisible. Selon les données de l'ESAM, sur une population totale occupée de 2.694.494 personnes, 348.217 hommes et 260.408 femmes exercent au moins un autre emploi secondaire, en dehors de leur emploi principal, soit globalement un taux de pluri-activité de 23%. Les taux sont estimés respectivement à 22% pour les femmes et à 24% pour les hommes

**Le travail des enfants comme alternative :** le travail des enfants est défini ici comme l'exercice d'une activité économique par les jeunes de moins de 15 ans. On suppose qu'à cet âge, cette catégorie devrait être à l'école.

Les données de l'enquête MICS indiquent qu'en 2000, 38% des enfants de 5 à 15 ans travaillaient, et 15% exerçaient une activité rémunérée. Selon cette source, 12% des enfants effectuaient plus de 4 heures de travaux domestiques par jour, c'est-à-dire, plus que la norme admise.

Dans de telles conditions l'on peut suspecter que le travail est suffisamment contraignant et pénible pour entraîner des perturbations dans l'éducation, la santé, le développement normal et, enfin la survie de l'enfant.

Quelle soit l'explication fournie par les uns et les autres, l'on ne peut s'empêcher de se poser des questions sur les raisons de mettre aussi précocement un enfant sur le marché du travail. A cet égard, il est difficile d'écarter l'idée selon laquelle l'enfant est considéré comme une main d'œuvre alternative parce que moins chère pour les employeurs et une source de revenus supplémentaire pour les parents, en particulier quand ceux-ci sont pauvres.

**La dégradation de l'environnement accentuée par la pauvreté.** En effet le fort taux de croît démographique et les longues années de sécheresse ont fortement contribué à la fragilisation de l'environnement. En milieu rural, la faible qualité de vie des populations continue de faire pression sur les ressources naturelles expliquant ainsi le rythme inquiétant de déforestation malgré les efforts fournis dans ce domaine.

**Il ressort des analyses précédentes que dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté,** une importance première devra être accordée aux déterminants et manifestations de la pauvreté susmentionnés, en prêtant une attention particulière aux régions les plus pauvres et aux couches les plus vulnérables (femmes, enfants, handicapés).



### III. OBSTACLES MACROECONOMIQUES DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Il s'agira dans cette partie d'analyser les obstacles macroéconomiques à la réduction de la pauvreté. Les obstacles structurels seront appréciés au travers des conclusions d'enquêtes de perception de la pauvreté.

Une trop forte inégalité de la répartition des revenus. Le Sénégal est caractérisé par une répartition très inégalitaire des revenus. L'indice de Gini est de 0,50, ce qui correspond à un niveau d'inégalité très élevé. La répartition des revenus entre les quintiles est un autre indicateur des écarts très importants dans les conditions de vie des populations. Pendant que 60 % des ménages se partagent 23 % (c'est-à-dire moins du quart) du revenu total, 20 % des ménages reçoivent environ 60 % de ce même revenu total.

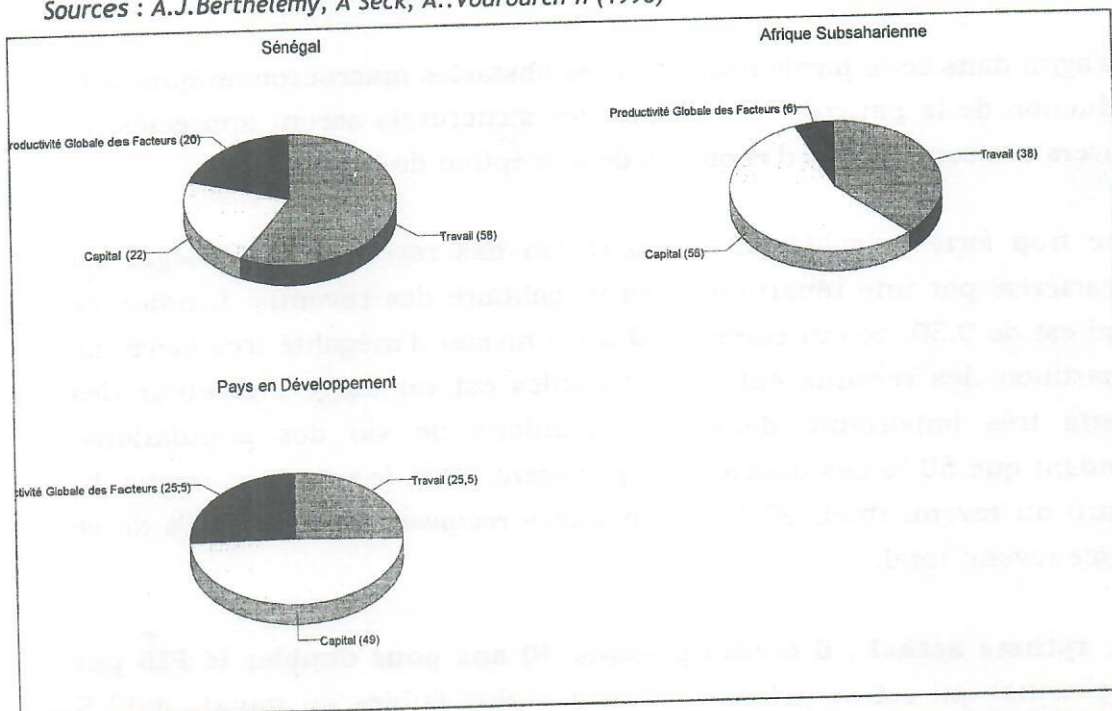
**Au rythme actuel, il faudra presque 40 ans pour doubler le PIB par tête** actuel qui est actuellement l'un des plus faibles au monde (600 \$ US). Le bas niveau du taux de croissance qui relève aussi de l'insuffisance du taux d'investissement, est une contrainte majeure à la réduction de la pauvreté.

En effet, parmi les contraintes à la réalisation d'un taux de croissance élevé, il convient d'insister particulièrement sur le faible taux d'investissement et le bas niveau de productivité globale des facteurs (PGF). Une décomposition du taux de croissance du PIB en contribution du facteur travail, du stock de capital et PGF<sup>6</sup> montre que la contribution du capital à la croissance du PIB n'a été que de 22%, alors que celle-ci est de 56% pour l'ensemble sub-saharien, et de 49% pour l'ensemble des pays en développement (**figure 5**).

---

<sup>6</sup> La productivité globale des facteurs est liée à l'assimilation du progrès technique et à l'amélioration de l'environnement dans lequel opèrent les unités de production-

**Figure 5 :** Contribution des facteurs à la croissance du PIB au Sénégal, en Afrique subsaharienne et dans les pays en développement(en %)  
 Sources : A.J.Berthélemy, A Seck, A..Vourourch'h (1996)



### Encadré 3 : Déterminants de la croissance de l'économie sénégalaise

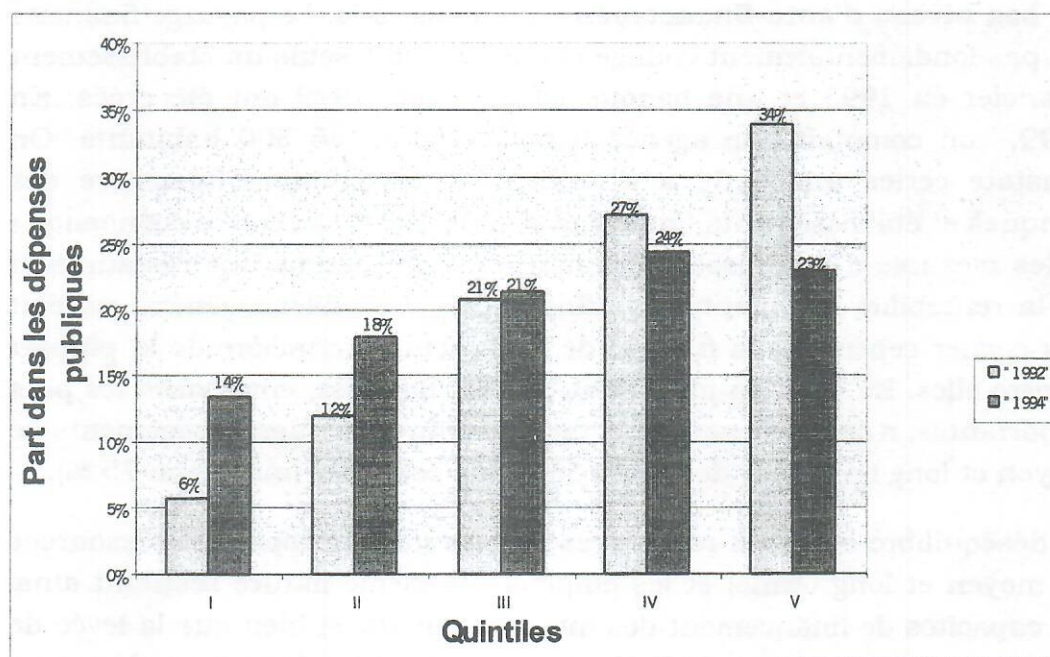
Dans un ouvrage collectif à paraître, ( A. Diagne et G. Daffé, ed. ), un modèle de croissance endogène a été construit pour identifier les principaux déterminants de la croissance de l'économie sénégalaise. Il ressort des résultats de l'estimation économétrique de ce modèle que les variables qui exercent des effets positifs sur la croissance du produit par tête des réformes structurelles et institutionnelles, les investissements publics et privés le capital humain. En revanche, les termes de l'échange et l'inflation ont eu un impact plutôt neutre sur la croissance de l'économie sénégalaise. Enfin, le cycle électoral, le taux de change surévalué et la pluviométrie ont agi négativement sur cette croissance.

L'estimation de ce modèle a montré aussi que les facteurs qui ont été retenus n'expliquent qu'une partie de la croissance observée. Aussi les auteurs ont-ils complété l'analyse macro-économétrique par une enquête auprès des décideurs publics et privés pour connaître les obstacles à la croissance de l'économie sénégalaise. Les principaux facteurs qu'ils ont mis en avant sont l'absence de vision politique des décideurs publics, la faible adhésion des décideurs privés aux politiques de l'État, la nature du système éducatif, les facteurs socioculturels (poids de la solidarité familiale ou communautaire, l'importance excessive donnée aux dépenses de cérémonie au détriment de l'épargne, le trop-plein de jours fériés, la préférence quasi-absolue accordée au présent par les populations...), la crise agricole favorisée par la péjoration des écosystèmes, une bureaucratie lourde et incompétente, la corruption, une désincitation à l'investissement privé (système fiscal contraignant et peu efficace, faible accès au crédit, mauvaise qualité et insuffisance des facteurs techniques de production et des infrastructures).

**Une Divergence entre répartition spatiale de la valeur ajouté et celle de la population active.** L'agriculture représente toujours 10 % du PIB alors qu'elle occupe plus de 50 % de la population active. Cette structure de l'économie sénégalaise montre que la réduction de la pauvreté, qui est surtout rurale, ne s'opérera pas à un rythme rapide même dans un contexte de croissance forte si celle-ci ne provient pas des branches de l'activité économique qui emploient le plus les pauvres, notamment l'agriculture.

**Les dépenses publiques sociales ne profitent pas toujours aux pauvres.** Si l'on considère par exemple les dépenses publiques d'éducation, pour les quatre niveaux d'enseignement confondus, les 20% de ménages les plus pauvres ne reçoivent que 6% des dépenses publiques, tandis que les 20% les plus riches bénéficient de 34%. Le montant des ressources publiques revenant au quintile des ménages les plus riches est six fois plus élevé que celui allant aux plus pauvres.

Figure 6 : Dépenses publiques d'éducation (tous niveaux confondus) par quintile en 1992 et 1994



Source : Calculs à partir des données de l'ESP (1991) et ESAM (1994)

En se plaçant au niveau de l'enseignement élémentaire uniquement, on constate que les ménages les plus pauvres ne bénéficient que de 12% des ressources destinées à ce niveau, alors qu'ils comptent le quart des enfants âgés de 7 à 12 ans. A l'inverse, pour les ménages les plus riches qui comptent 11% des enfants du même groupe d'âge, la part des dépenses allouées s'élève à 17%.

Cette répartition très inégalitaire des dépenses publiques en défaveur des pauvres sera un obstacle important à la réduction de la pauvreté si des efforts ne sont pas déployés pour limiter fortement les biais en faveur des non pauvres.

**La structure de la fiscalité ne favorise pas les pauvres.** En 1993, les impôts sur le revenu et la propriété ne représentaient que 23 % des recettes publiques totales. Ce taux est tombé à 21% en 1994, avant de remonter à 23 % en 1998 et se situe à 21% en 1999. L'impôt sur les biens et services passe, quant à lui, de 45% en 1993 à 43% en 1994 puis atteint un niveau de 46 % en 1998 et se situe à 52 % en 1999.

**Le poids de la dette constitue un obstacle majeur pour la lutte contre la pauvreté.** L'encours de la dette a représenté 66% du PIB en 1994, 77% en 1996 et se situe à 67% en 1999. Le service de la dette pour sa part a représenté 41% des recettes d'exportation et 47% des recettes budgétaires en 1994, 16% et 30% en 1996 et se situe à respectivement 9% et 17% en 1999.

**Un bas niveau d'auto-financement de l'économie.** Le paysage financier n'a pas fondamentalement changé et depuis 1989, seuls un établissement financier en 1993 et une banque commerciale 1999 ont été créés. En 1999, on comptait une agence bancaire pour 146 500 habitants. On constate certes une nette amélioration de la situation financière des banques et établissements financiers depuis 1994. La reprise économique et les mesures d'assainissement financières ont permis une restauration de la rentabilité des institutions financières. Ce tableau général ne doit pas cacher cependant la fragilité de la structure financière de la plupart d'entre elles. En effet, en juin 1999, sur dix banques, cinq parmi les plus importantes, n'ont pas respecté le ratio de couverture des engagements de moyen et long terme par des actifs de même échéance (minimum 75 %).

Le déséquilibre entre les ressources stables (fonds propres et ressources en moyen et long terme) et les emplois de même nature restreint ainsi les capacités de financement des investissements, si bien que la levée de cette contrainte au plan de l'offre est une des questions centrales de la problématique du financement de l'économie sénégalaise.

**Une accumulation de capital encore très faible.** Une autre caractéristique de la croissance de l'économie sénégalaise est que l'offre est contrainte par l'insuffisante disponibilité de l'eau pour l'agriculture. La dépendance quasi-exclusive de l'agriculture d'une pluviométrie erratique introduit une incertitude excessive qui interdit tout investissement d'envergure dans les activités rurales qui emploient la majorité des

pauvres. La productivité agricole ne peut s'améliorer dans une telle situation.

L'insuffisance et la médiocre qualité des infrastructures routières et portuaires grèvent les coûts de transport. Les routes bitumées représentent 29 % du total des routes, celles en latérite atteignent une proportion de 69 %.

Les déficiences tant quantitatives que qualitatives en matière de fourniture d'énergie électrique constituent une autre contrainte majeure. En tout, 25 % de la population seulement a accès à l'électricité et la demande d'électricité est couverte dans les principales villes 27 jours sur 30.

### **Conclusion**

Au terme de cette revue des connaissances sur le diagnostic de la pauvreté au Sénégal, il convient beaucoup plus d'annoncer les perspectives que de conclure un débat qui s'ouvre. Pour mieux éclairer les décisions et les stratégies ce diagnostic devra être approfondi dans bien des domaines.

D'abord, les données présentées et analysées ici, basées pour l'essentiel sur l'enquête ESAM1 devront être complétées par d'autres études sectorielles ou stratégiques menées par l'Etat, les projets, les ONG etc. dans le cadre d'élaboration de projets, programmes ou politiques ayant une relation avec la problématique de la pauvreté. Au delà de la prise en compte des résultats et données de ces études, il s'agira de confronter les perspectives, les approches analytiques et les visions qui les sous tendent dans une optique interdisciplinaire et intégrée.

Ensuite, il faudra réactualiser les données quantitatives utilisées ici à la lumière des enquêtes en cours notamment ESAM II (volet QUID) et l'enquête quantitative de perception qui devront permettre d'affiner le profil de pauvreté.

Enfin, il faudra donner la parole aux pauvres et à la société, pour enregistrer leur perception et leurs diagnostics de la pauvreté à partir, de leurs propres cadres conceptuels et de leur vécu. Cet exercice se fera à travers une enquête participative de perception de la pauvreté dans toutes les régions. Ce diagnostic sera affiné et validé au cours des ateliers régionaux prévus dans le cadre de l'élaboration du DSRP.

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Distribution de la consommation par tête par quintile et selon le milieu de résidence (en pourcentage de la consommation totale).....	7
Tableau 2 : Evolution des taux bruts de scolarisation du primaire par région (%).....	18
Tableau 3 : Évolution des taux Brut de Scolarisation selon les niveaux d'enseignement de 1990 à 2000 (en %) .....	20
Tableau 4 : Taux de redoublement et d'abandon.....	23
Tableau 5 : Dépenses publiques d'éducation par tête et par quintile en 1994..	24
Tableau 6 : Taux de mortalité infantile.....	26
Tableau 7 : Malnutrition des enfants de moins de 5 ans .....	28
Tableau 8 : Taux de couverture en infrastructures sanitaires.....	29
Tableau 9 : Dépenses publiques de santé et pauvreté régionale .....	32
Tableau 10 : La distribution en milieu rural ( Janvier 2000).....	33
Tableau 11 : Principale source d'eau : Pourcentage de ménages selon le type d'accès à l'eau.....	34
Tableau 12 : Evolution des taux d'accès de la population à l'eau, selon la zone de résidence .....	35
Tableau 13 : Le réseau de collecte et de traitement des eaux, géré par l'ONAS (2000) ..	37